

APPEL À PROJETS

Installation d'activités
agricoles et/ou alimentaires
sur des sites vivriers
et en hyperproximité



BEAUBREUIL & VAL DE L'AURENCE SUD

Clôture de l'AAP: 4 juin 2024

nosjardinsdequartiers@limoges-metropole.fr



SOMMAIRE

 1. Contexte territorial et présentation du projet global	5
1.1. Le territoire d'intervention en renouvellement urbain	5
1.2. Le projet Quartiers Fertiles « Nos jardins de quartiers »	7
 2. Objectifs, contexte et moyens de l'appel à projets.....	9
2.1. Enjeux du projet	9
2.2. Accompagnement des lauréats	9
2.3. Fonciers mis à disposition	10
 3. Contenu de l'appel à projets.....	11
3.1. Éligibilité des candidats	11
3.2. Contenu du dossier de candidature.....	11
3.3. Critères de sélection	11
3.4. Modalités pratiques	11
3.5. Calendrier prévisionnel.....	12
 Annexes.....	13
Annexe I • Présentation du projet urbain de Beaubreuil.....	14
Annexe II • Données techniques Beaubreuil.....	22
Annexe III • Présentation du projet urbain du Val de l'Aurence sud.....	33
Annexe IV • Données techniques Val de l'Aurence sud	40
 Règlement général sur la protection des données	64

1. CONTEXTE TERRITORIAL ET PRÉSENTATION DU PROJET GLOBAL

1.1. Le territoire d'intervention en renouvellement urbain

Limoges Métropole regroupe plus de 210 000 habitants sur 20 communes, où il fait bon vivre, dans un cadre naturel exceptionnel. Limoges, la ville centre, dispose de tous les avantages d'une grande ville tout en étant à proximité d'espaces naturels privilégiés et en ayant ses propres parcs et jardins. Quant aux villes alentours: parcs, jardins, forêts et sentiers sont là pour satisfaire les envies de tous les habitants.

Beaubreuil et le Val de l'Aurence sud, sont deux quartiers prioritaires de la Politique de la ville, situés sur la ville centre et font l'objet de projet de renouvellement urbain. Ils sont dotés d'une grande qualité paysagère (prédominance de boisements, grands espaces verts, perspectives sur le grand paysage, chemins piétons, etc.), héritée de leur passé agricole et de sols probablement peu ou pas remaniés. Toutefois, on a pu observer un certain appauvrissement de cette richesse au cours des dernières décennies, lié en partie, à des aménagements qui n'ont pas offert une place centrale au végétal. Certains d'entre eux ont été conçus selon une approche essentiellement esthétique, ne prenant pas en compte les usages des habitants, ce qui conduit aujourd'hui à la présence de secteurs délaissés, non appropriés.

Depuis plusieurs années, on observe par ailleurs un regain d'intérêt des habitants pour le travail de la terre et la production vivrière, qui s'exprime notamment à travers une demande sociale forte de végétalisation des quartiers et de développement de jardins potagers (demande formulée notamment lors des ateliers de concertation publique tenus dans les deux quartiers). Celle-ci s'est accentuée avec la crise sanitaire d'abord, puis avec l'inflation récente qui a aggravé la précarité alimentaire des ménages et ses effets néfastes sur la santé.

En réponse, les partenaires du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) ont souhaité initier dans les nouveaux projets urbains, plusieurs démarches visant à préserver et à accroître la place de la nature en ville (plantations massives d'arbres, création d'îlots de fraîcheur, présence de l'eau, adaptation des essences plantées, respect des corridors écologiques...) tout en plaçant les attentes des habitants au cœur

de l'aménagement. La dynamique engagée en matière d'aménagement durable est ainsi basée sur les atouts naturels et paysagers des deux quartiers et place le végétal et la biodiversité au cœur de l'ambition de renouvellement urbain.

En parallèle, l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) a lancé l'appel à projet national intitulé « Quartiers Fertiles » en février 2020 pour encourager le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers concernés par le NPNRU. L'objectif de cet appel à projet était de renforcer l'attractivité, le renouvellement urbain, la qualité de vie, la santé et la cohésion sociale, tout en préservant les ressources naturelles et en favorisant la biodiversité. Faisant de l'agriculture urbaine un levier de la transition écologique des quartiers, « Quartiers Fertiles » a vocation à accompagner et valoriser des actions productives et marchandes, créatrices d'emplois directs et indirects, tout en entraînant la mobilisation des acteurs présents sur le territoire ainsi que les habitants.

En complémentarité avec la démarche Ville nourricière de Limoges

Lors du Conseil municipal du 2 juin 2022, la Ville de Limoges s'est engagée dans le projet « Ville nourricière » afin d'assurer la sécurité alimentaire dans les restaurants scolaires et devenir une ville nourricière pour ses habitants. À ce titre, la Ville développe le maraîchage en régie, garnit les espaces verts de plantes légumières et d'arbres fruitiers, travaille sur la création de microforêts en zones très minérales et améliore les usages de l'eau.

Parallèlement, la ville est dotée des jardins familiaux qui sont situés à Beaubreuil, à La Bastide, au Val de l'Aurence et au Val d'Auzette-Saint-Lazare. Afin d'harmoniser les modalités de gestion des quatre sites et de simplifier les conditions d'accès aux parcelles, la Ville les gère en direct depuis fin 2023.



Au sein de 2 quartiers en renouvellement urbain

Les actions en faveur de la transformation des quartiers dits prioritaires se poursuivent avec « Quartiers en mieux ». L'ensemble des partenaires de la convention NPNRU prévoit ainsi d'investir 335 millions d'euros pour améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants et en particulier ceux qui résident dans le logement social, grâce à :

- Le désenclavement par le développement des mobilités pour les déplacements quotidiens (terminus du BHNS (Bus à haut niveau de service), pôle d'échanges multimodal).
- La construction de logements à destination de personnes cherchant à devenir propriétaires, favorisant l'attractivité et la mixité sociale.
- L'amélioration de l'offre de logement, en variant les types d'habitats proposés, en rénovant les logements sociaux, en isolant les logements pour moins consommer, en résidentialisant certains immeubles.
- La facilitation de l'implantation de nouvelles activités pour agir sur les freins à l'emploi.
- L'amélioration de l'offre de services à destination des habitants, en particulier en matière d'éducation.

Les 2 quartiers Politique de la ville cibles du projet « Nos jardins de quartiers » sont :

- **Beaubrevil** : 5 567 habitants, INSEE 2018
117,6 M € investis de 2018 à 2030.
- **Val de l'Aurence sud** : 4 622 habitants, INSEE 2018
77,5 M € investis de 2018 à 2030.

Beaubrevil, d'une cité fracturée aux services dispersés... à un quartier parc unifié et relié à la ville, offrant tous les atouts d'une petite ville arborée et connectée aux zones d'emplois.

2 grandes orientations stratégiques :

- Créer un espace public central, fédérateur et emblématique permettant, d'une part, de réunifier le quartier autour de l'avenue de Beaubrevil, et d'autre part, de l'ouvrir sur la ville et le parc d'activités nord.
- Développer le concept de quartier parc à taille humaine et équipé, permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser l'arrivée de nouvelles populations.

Cf. Annexe I - Présentation du projet urbain de Beaubrevil.

Val de l'Aurence, de la « ZUP » de l'Aurence enclavée et dégradée... au grand quartier de l'Aurence, offrant toutes les qualités de la grande ville à la campagne et s'imposant comme porte d'entrée majeure de l'agglomération.

2 grandes orientations stratégiques :

- Constituer une porte d'entrée majeure et identitaire de l'agglomération à travers la trame verte (vallée), une bonne desserte en transports en commun (BHNS et lignes complémentaires) et des équipements de destination.
- Renouveler l'attractivité résidentielle du grand quartier de l'Aurence en inscrivant l'urbanisation dans le paysage, en intervenant sur le cadre bâti et en développant des services de proximité qualitatifs (scolaires en particulier) pour enrichir le quotidien des habitants, mais aussi peser positivement dans le choix résidentiel de nouveaux habitants.

Cf. Annexe III - Présentation du projet urbain du Val de l'Aurence sud.

En cohérence avec le Projet alimentaire territorial de Limoges Métropole

Un Projet alimentaire territorial (PAT) est une stratégie collective rassemblant les différents acteurs d'un territoire autour des questions de productions agricoles et alimentaires, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

Le PAT de Limoges Métropole définit un cadre avec des objectifs stratégiques déclinés en actions répondant aux enjeux du territoire, en particulier l'installation et reprise d'exploitations agricoles et d'entreprises agroalimentaires, le développement des filières sur le territoire et la consommation de produits de qualité issus du territoire et accessibles à tous.



1.2. Le projet Quartiers Fertiles « Nos jardins de quartiers »

Les enjeux du projet intitulé « Nos jardins de quartiers » pour sa déclinaison territoriale sont :

- **Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.**
- **Promouvoir et rendre accessible une alimentation de qualité et locale.**
- **Favoriser l'insertion professionnelle durable.**

Les sites d'agriculture urbaine ont vocation à apporter la dimension productive et vivrière qui manquait aux projets urbains, tout en contribuant à d'autres enjeux du NPNRU de Limoges Métropole, à savoir :

- **Réussir l'intégration des quartiers dans la dynamique d'agglomération :** le lien direct et évident avec le PAT, stratégie communautaire majeure, en est une illustration concrète.
- **S'appuyer sur les qualités de l'environnement immédiat** et notamment sur les espaces agricoles périurbains et les aménités naturelles et paysagères communes aux deux quartiers.
- **Favoriser une dynamique multipartenariale et citoyenne** en mobilisant le public le plus large possible (habitants, scolaires, publics en insertion, entreprises...) pour susciter leur adhésion, répondre aux besoins exprimés et affiner la programmation des sites par coconstruction.
- **Développer la mixité fonctionnelle par l'installation de nouvelles activités économiques** au cœur des quartiers ou dans leur périphérie, leviers d'emplois et contribuant au maintien et à la diversification des marchés de plein air, des commerces alimentaires de proximité, des épiceries sociales et solidaires...
- **Mettre en valeur et enrichir la biodiversité existante** au sein des quartiers ou à leurs abords, par des actions qui permettent de révéler cette richesse (parcours agri-urbain, ateliers pédagogiques, etc.).
- **Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, du pied d'immeuble jusqu'aux grands espaces naturels**, par le développement de l'agriculture en ville sous toutes ses formes (jardins potagers, vergers urbains, petits espaces comestibles, etc.), comme moyen de remettre le citoyen au cœur de son alimentation, favoriser la cohésion sociale et l'appropriation des espaces publics ou résidentiels.

- **Accroître l'attractivité des quartiers, favoriser la mixité sociale et amorcer un changement d'image durable** par un retour à la terre, à « l'expérience de nature », à une alimentation saine et choisie, à l'échange et à la solidarité.

Le projet a des vocations multiples, aussi bien économiques que sociales et environnementales :

- **Produire et consommer au sein du quartier :** faciliter l'accès à une alimentation locale, saine, abordable aux habitants des quartiers prioritaires de la ville en relocalisant la production et la vente de légumes et de fruits au plus près de chez eux.
- **Se former et trouver un emploi dans son quartier ou son territoire :** créer un levier d'insertion professionnelle durable en accompagnant la montée en compétences (mobilisation des outils de l'insertion par l'activité économique et de la formation).
- **Participer à la transformation de son cadre de vie :** répondre à une demande sociale par la coconstruction de la démarche pour une meilleure acceptation du projet urbain et une appropriation des espaces publics réaménagés ; améliorer ainsi la qualité résidentielle et l'attractivité des quartiers.
- **Préfigurer de nouveaux services en lien avec l'alimentation dans le quartier :** structurer et accompagner les initiatives citoyennes, susciter des vocations et tester de nouvelles activités dérivées de la production (en aval de la chaîne de valeurs : valorisation, transformation, distribution des produits agricoles).

Le projet est organisé sur 2 territoires ressources avec un socle commun permettant de favoriser la mise en synergie des acteurs autour du projet (jardin pédagogique et espace convivial) :

- **Le potager urbain de Beaubreuil**, fondé sur une démarche participative, visant à développer des activités et services autour de l'alimentation-santé. Deux mises à disposition ont été actées pour ce quartier : environ 800 m² correspondant au site de démolition de deux immeubles de logement social du bailleur Limoges habitat et environ 4 000 m² sur un plateau sportif.
- **La petite ferme du Val sud**, axée sur la production alimentaire, support de formation, d'insertion professionnelle et de sensibilisation à l'environnement. Un groupement de plusieurs parcelles constituant un ensemble de 4,2 ha en fond de vallée dans le prolongement d'un parc urbain et à proximité d'un quartier résidentiel.

Les différents sites mis à disposition du projet ont vocation, pour certains, à constituer des zones d'agriculture urbaine temporaires qui verront leur emprise potentiellement évoluer sur la durée du chantier de renouvellement urbain. Le projet constitue ainsi une phase expérimentale, que ce soit sur les activités proposées ou sur les lieux ciblés.

Cependant, la volonté du projet « Nos jardins de quartiers » reste d'identifier et de construire des modèles robustes et pérennes, que ce soit à titre social (collectif identifié et construit), environnemental (adhésion des différents usagers et pertinence pédagogique), juridique ou économique (emploi et/ou insertion envisagée, plan de financement équilibré...). L'enjeu est donc bien de montrer la pertinence des formats et modèles proposés à moyen/long terme.

| Pilotage et partenaires

Le projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, au sein de la mission «Direction du NPNRU».

Le chargé de mission agriculture urbaine de Limoges Métropole est l'interlocuteur principal des porteurs de projet. Une gouvernance a été établie conjointement entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole au travers d'un copilotage pour l'intégralité des prises de décision.

Les services techniques communautaires et municipaux apporteront leur expertise en lien avec leur domaine de compétences (espaces naturels, transition hydrique, espaces verts, urbanisme et foncier, renouvellement urbain, Politique de la Ville, etc.).

Les porteurs de projet fonctionneront au sein de cet écosystème d'acteurs (cf. précisions en 2.4) comprenant également :

- Le bureau d'études en charge de la faisabilité technique, économique et juridique des sites en agriculture urbaine et de leur mise en œuvre.
- Le doctorant en charge d'une thèse en recherche-action.



2. OBJECTIFS, CONTEXTE ET MOYENS DE L'APPEL À PROJETS

Le projet « Nos jardins de quartiers » prévoit ainsi le lancement d'un appel à projets pour valoriser des fonciers en espaces d'agriculture urbaine. Les sites sont fléchés pour accueillir une pluralité d'activités agricoles et/ou alimentaires, à visée sociale et/ou professionnelle. Ainsi, le présent appel à projets vise à mettre à disposition des candidats des espaces dans les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence sud, afin d'y développer un ou des projets d'agriculture urbaine à vocation alimentaire.

2.1. Enjeux du projet

Tout type d'activité est recevable, pourvu qu'elle soit en lien avec l'alimentation et le vivant, qu'elle intègre une véritable insertion sociale dans le quartier et qu'elle réponde aux enjeux du projet global « Nos jardins de quartiers » lauréat, piloté par Limoges Métropole et la Ville de Limoges.

| Enjeux économiques

- **Favoriser** l'insertion par l'emploi dans le cadre d'un chantier d'insertion par la production alimentaire marchande, la transformation, la restauration ou la distribution alimentaire (dont épicerie solidaire) et pour permettre aux jeunes et au public éloigné de l'emploi de découvrir les métiers du vivant.
- **« De la graine à l'assiette »** : promouvoir la valorisation et la consommation de produits de saison, la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **S'inscrire** dans une démarche de réemploi et d'économie circulaire pour la gestion des déchets (compostage des biodéchets, autoproduction des semences, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

| Enjeux sociaux

- **Mobiliser** les habitants et les acteurs des deux quartiers et les rendre acteurs de la transformation de leur quartier par le biais de l'agriculture urbaine.
- **Viser** une vocation pédagogique et récréative : pour les enfants des écoles, les usages des centres sociaux et pour les autres habitants.
- **Favoriser** le lien social, les rencontres de personnes d'horizons culturels et sociaux variés, parfois isolées et démunies, sur des espaces de respiration durant la période des travaux,

permettant de réfléchir et/ou tester des activités ou des aménagements futurs.

- **Inviter** au réapprentissage du goût et de la qualité nutritive, sensibiliser le public sur le lien alimentation/santé.

| Enjeux environnementaux

- **Respecter** l'environnement, préserver et **favoriser** la biodiversité.
- **Favoriser** la production évitant l'utilisation de traitements phytosanitaires se rapprochant le plus possible de la production certifiée agriculture biologique.
- **Gérer** la production des déchets et **favoriser** la valorisation des biodéchets.
- **Accompagner et sensibiliser** à la réduction du gaspillage alimentaire aux différentes étapes de la consommation.

2.2. Accompagnement des lauréats

| Accompagnement par un bureau d'études

Limoges Métropole missionnera un bureau d'études pour l'accompagner, ainsi que les futurs porteurs de projet, dans les montages techniques, économiques et juridiques à mettre en place tout au long du projet. Cet accompagnement permettra de construire des scénarii combinant les ambitions et moyens de Limoges Métropole et de la Ville, les visions/envies/possibilités du/des porteurs de projet et en intégrant les adaptations nécessaires pour lever les freins à une mise en œuvre pérenne et viable.

| Financement des dépenses de fonctionnement

Il est prévu un financement pour couvrir le temps consacré à la construction du programme d'animation, à l'animation, aux interventions mais également au temps d'ingénierie collectif pour la coconstruction du projet (notamment en lien avec le bureau d'études).

Cet accompagnement financier, à hauteur de 50 % par la Banque des Territoires et 50 % par Limoges Métropole, est plafonné aux montants conventionnés avec l'ANRU.

À l'échelle du projet, tout porteur de projet confondu, ces dépenses sont plafonnées à 1 équivalent temps plein (ETP) par an et par quartier prioritaire sur 2 ans.

Ces éléments financiers seront inscrits dans la convention tripartite.

Travail en lien avec le doctorant

Il est prévu le portage **d'une thèse en recherche-action** en dispositif CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) à partir de la rentrée 2024 pour une durée de 3 ans. La thèse sera en encadrement entre 2 laboratoires de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Limoges :

- Le laboratoire EHIC, Espaces humains et interactions culturelles
- Le Laboratoire FrED, éducation et diversité en espaces francophones.

À ce jour, le présujet de thèse est « Participation citoyenne à l'émergence d'un paysage (agri)culturel urbain ». Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour Limoges Métropole. Les travaux réalisés dans le cadre de la thèse en recherche-action permettront d'imaginer, tester et évaluer l'utilité sociale des actions en agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, au regard de la pluralité des services proposés (innovation sociale, pratiques sectorielles, comportement, capacités, bien-être des individus...).

Financement des investissements

Limoges Métropole portera les investissements relatifs à la mise en œuvre du projet (aménagements, constructions temporaires, équipements et matériels des différents sites). Une enveloppe prévisionnelle a ainsi été prévue en ce sens. Les différents besoins seront échangés et discutés en amont des investissements. Leur utilisation et éventuel entretien par les porteurs de projet sur les sites mis à disposition seront précisés dans une convention tripartite (Limoges Métropole, propriétaire foncier, porteur de projet).

2.3. Fonciers mis à disposition

Pour faciliter l'installation de projets au plus proche des habitants, plusieurs terrains sont aujourd'hui proposés. Le présent cahier des charges concerne 3 sites (se reporter aux fiches techniques de chaque site pour le détail).

Quartier	Surface	Type de projet
Beaubreuil 26-28 rue Rhin et Danube	800 m ² environ	Éphémère/ évolutif
Beaubreuil Allée Fabre d'Églantine	4000 m ² environ	Éphémère/ évolutif
Val de l'Aurence sud La Vergne, Moulin de la Perdrix	2+2,2 ha environ	Vivrier et productif

Descriptif des différents sites

Les vues d'ensemble, les données d'urbanisme (PLU notamment), les données environnementales (cours d'eau, recensement faunes et flores...) et les réseaux connus sont mis à disposition des candidats sur les 3 fonciers proposés.

Cf. Annexe II - Données techniques Beaubreuil.

Cf. Annexe IV - Données techniques Val de l'Aurence sud.

Les conditions de mise à disposition

Une fois le porteur de projet identifié et le programme d'actions considéré comme cohérent avec « Nos Jardins de quartiers », il est prévu d'officialiser la mise à disposition du foncier par la signature d'une convention tripartite entre le propriétaire, Limoges Métropole et le porteur de projet.

Cette convention précisera :

- La durée de la convention, qui sera alignée sur celle de la disponibilité des terrains et courra au moins jusqu'à la fin 2026.
- La mise à disposition des sites à titre gratuit.
- Les règles d'utilisation et d'entretien des équipements et matériels mis à disposition du porteur de projet.
- Les modalités de financement.



3. CONTENU DE L'APPEL À PROJETS

3.1. Éligibilité des candidats

Un candidat est entendu comme une personne physique ou morale ou un collectif (groupement/consortium) constitué pour répondre à l'appel à projets.

En cas de collectif, un de ses membres sera désigné comme mandataire, de manière à pouvoir être l'interlocuteur référent de Limoges Métropole et agir au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du collectif.

Pour répondre à l'appel à projets, le candidat n'est pas tenu de se présenter sous la forme d'une entité morale, mais devra disposer d'une personnalité morale au moment de la conclusion de la convention.

Chacun peut candidater sur un ou plusieurs sites et présenter autant de projets qu'il le souhaite pour le ou les sites auxquels il candidate.

Dans tous les cas et sur la durée du projet, les coopérations et synergies entre les porteurs de projet des différents sites seront demandées et attendues.

3.2. Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront fournir un dossier de candidature positionnant leur projet sur un ou plusieurs des sites précités. Ce dossier n'excédant pas 10 pages (hors annexes éventuelles) devra contenir a minima les informations suivantes:

- **Présentation** du candidat.
- **Motivations et expériences.**
- **Description et argumentation du projet** au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.
- **Calendrier prévisionnel** de mise en œuvre.
- **Modèle économique** et **plan de financement** envisagé.

3.3. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées par un comité d'experts composés de techniciens de Limoges Métropole, de la Ville de Limoges et d'intervenants extérieurs, selon les critères de sélection suivants (*note sur 100 points*):

- **Impacts et ambitions du projet (40 points):** impacts attendus pour les habitants (alimentation, lien social, cadre de vie...), impacts environnementaux (gestion économe des ressources, valorisation des déchets, réemploi des matériaux, limitation des nuisances...), vocation insertion professionnelle et sociale.
- **Insertion du projet dans le quartier et autour du site (30 points):** actions permettant la participation des habitants pour la mise en œuvre et le fonctionnement, partenariat, intégration au projet de renouvellement urbain...
- **Faisabilité de mise en œuvre du projet (20 points):** faisabilité technique et économique, calendrier réaliste de mise en œuvre, respect des prescriptions réglementaires.
- **Capacités et motivations du candidat (10 points):** compétences et expériences de l'équipe présentée, cohérence de l'organisation, partenariat et réseaux existants...

Une première sélection sera effectuée sur dossier, suite à l'instruction technique du comité d'experts. Les porteurs de projets présélectionnés pourront ensuite apporter les éventuels compléments d'information demandés, avant d'être auditionnés par les services et élus référents lors du jury final.

Les candidats sélectionnés par le comité d'experts seront contactés par courrier ou courriel. Celui-ci fera alors mention de la procédure d'audition et de la date du jury de sélection auquel les candidats retenus seront convoqués. À l'issue des auditions, chaque candidat sera informé de la sélection ou du rejet de sa candidature.

3.4. Modalités pratiques

Toute correspondance ou demande d'information concernant le présent appel à projets, devra être adressée exclusivement par mail à nosjardinsdequartiers@limoges-metropole.fr

Deux visites du site du Moulin de la Perdrix du Val de l'Aurence sud sont prévues (*facultatives, pour ceux qui le souhaitent*):

- **Le jeudi 11 avril de 10 h à 11 h 30**
inscription avant le 9 avril 2024.
- **Le jeudi 2 mai de 10 h à 11 h 30**
inscription avant le 30 avril 2024.

L'inscription aux visites collectives se fera par courriel avec l'objet « **Visite AAP Moulin de la Perdrix** » au plus tard 48 heures avant la date prévue. Les deux autres sites localisés à Beaubreuil peuvent être vus librement.

Les questions concernant l'appel à projets sont à adresser par courriel avec l'objet « **Question AAP** » au plus tard 72 heures avant la date de clôture des candidatures, soit avant le mardi 28 mai à minuit. Dans un souci de transparence et d'équité, les questions et réponses formulées par un ou plusieurs candidats seront diffusées dans une FAQ (Foire aux questions) sur le site internet de Limoges Métropole limoges-metropole.fr

La transmission des dossiers de candidature se fait en format numérique uniquement, avec l'objet « **Candidature AAP** » avant le vendredi 4 juin 2024 à minuit. Toute candidature transmise au-delà de cette limite ne pourra pas être considérée comme recevable. Un accusé de réception sera envoyé.

3.5. Calendrier prévisionnel

- **Jeudi 4 avril 2024**
Mise en ligne du règlement.
- **Jeudis 11 avril et 2 mai 2024 à 10 heures**
Visites du site du Moulin de la Perdrix.
- **Mardi 4 juin 2024 à minuit**
Clôture des dépôts des dossiers.
- **Juin 2024**
Commission technique et jury.
- **Début juillet 2024**
Désignation des lauréats.
- **2^e semestre 2024**
Phase de cadrage des interventions et accompagnement à la construction du projet (conventions tripartites).



ANNEXES

ANNEXE I

PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN DE BEAUBREUIL

1 • Le contexte du quartier

Quartier situé au nord de la Ville de Limoges, réalisé à partir de 1975, il est coupé du tissu urbain par l'A20 et le bois de la Bastide. Ville dans la ville, le quartier est composé de 2 grands ensembles répartis autour de l'avenue de Beaubreuil qui « coupe » le quartier en 2 et est entouré d'importantes zones pavillonnaires.

La proximité de la zone commerciale et de la zone industrielle nord constitue une opportunité d'emploi encore sous exploitée.

Le quartier est doté de 3 groupes scolaires (Jean Montalat, Marcel Proust et Gérard Philipe) et du collège Anatole France.

Parmi les neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville, il est le plus peuplé avec 5 567 habitants (INSEE 2018).

Les données sociodémographiques font état d'une population jeune avec 26,4 % de moins de 15 ans et près de 40 % de moins de 25 ans. On dénombre une forte proportion de familles monoparentales (41,6 %) et une augmentation de la population étrangère (26,9 %). Le taux de pauvreté est de 49,1 % avec 29,7 % des ménages couverts par les minima sociaux. Le revenu médian est de 1130 € en 2020.

Le quartier dispose de nombreux équipements et de services publics de proximité dont notamment :

- Une crèche et un centre social municipal.
- Un établissement associatif d'accueil du jeune enfant.
- Une friperie associative portée par le Secours populaire.
- Une radio associative.
- Une Maison du Département
- Une antenne mairie: France services
- La cité éducative, la Cité de l'emploi.
- Une représentation de la Mission locale.

En termes d'infrastructures sportives, on dénombre un *city stade*, un *streetworkout* et 2 gymnases.

Malgré ce dynamisme associatif favorisant la cohésion sociale, on constate un climat grandissant d'insécurité. Le quartier de Beaubreuil est une plaque tournante du trafic de produits stupéfiants

au niveau départemental et même régional. Le réseau criminel y est organisé. Une partie du quartier comprise entre la rue du Prieur, l'allée Fabre d'Églantine et l'avenue de Beaubreuil, fait l'objet d'une tentative d'appropriation de la part de groupes délinquants, essentiellement sur fond de trafic de produits stupéfiants. Les épisodes de violences urbaines et les actions à l'encontre des forces de l'ordre sont très fréquents. Les acteurs privés ou publics qui interviennent sur ce secteur font l'objet de contrôles, menaces et autres actes d'intimidation.

La zone d'influence de ces groupes est susceptible d'évoluer pour s'adapter aux travaux de rénovation urbaine, un déplacement vers le secteur Rhin et Danube étant prévisible.

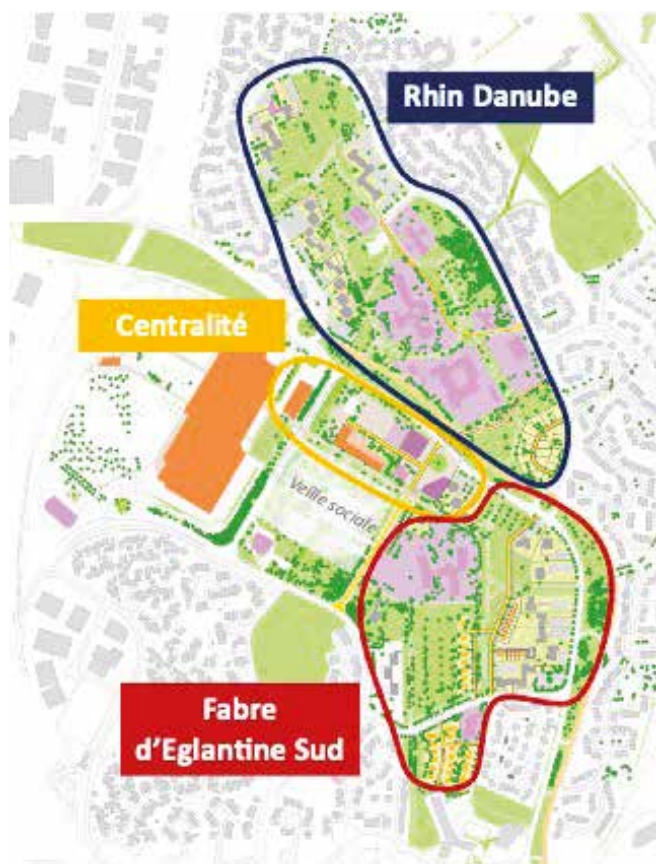
Enfin, les activités commerciales ne sont pas nombreuses: une pharmacie, une épicerie et un café PMU. Le marché hebdomadaire bénéficie néanmoins d'une forte affluence. On dénombre 226 entreprises sur le quartier dont 80 % d'entreprises individuelles. Les secteurs d'activité les plus présents sont respectivement: la construction (23 %), le transport et entreposage (14 %) ou encore le commerce, réparation d'automobile et de motocycles (14 %). Il faut noter la proximité du centre commercial La Coupole (qui comprend 2 pharmacies, un tabac, un bar, plusieurs boutiques, un laboratoire, un bureau de poste, l'hypermarché CORA...), la Maison des arts et de la danse ou encore la bibliothèque multimédia francophone.

2 • Le projet urbain

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil s'appuie sur une stratégie d'ensemble cohérente et déclinée en 3 secteurs d'interventions :

- La future centralité.
- Rhin et Danube.
- Fabre d'Églantine sud.

L'intervention par phase sur ces 3 grands secteurs permettra au projet de renouvellement urbain de proposer, demain un changement de paradigme urbain, passant d'une conception d'un grand ensemble indifférencié mono fonctionnel à la composition d'un quartier parc mixte multifonctionnel aux espaces publics et îlots urbains d'habitat clairement identifiés.



ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1

Créer une centralité permettant d'une part, de réunifier le quartier et d'autre part, de l'ouvrir sur la Ville et le Parc d'activités nord par l'aménagement d'un espace public emblématique, le développement d'équipements permettant de renforcer la mixité fonctionnelle de Beaubreuil et par une offre qualitative en matière de transports en commun (le déploiement du BHNS et de lignes complémentaires).

Cette première orientation stratégique réside dans la proposition de création d'un espace central animé, identitaire du quartier, sur l'avenue de Beaubreuil (secteur dit centralité). L'avenue de Beaubreuil est vécue comme une césure au centre du quartier, pourtant elle peut devenir un axe fédérateur et participer au rapprochement de Beaubreuil avec les quartiers alentours: parc d'activités Limoges nord, parc d'activités de la Grande Pièce en cours de commercialisation, ESTER Technopole, centre-ville, etc. Tout en continuant de permettre un accès facilité à l'A20. Cette centralité est la première étape d'un projet plus ambitieux proposant une étroite articulation avec le centre commercial La Coupole. Ce dernier, situé en limite du périmètre ANRU et de la future centralité est un équipement majeur pour l'avenir du quartier mais il est fragilisé par un environnement concurrentiel croissant. La mission d'appui opérationnel ANRU a proposé de distinguer les actions de la centralité de l'évolution du centre commercial, au vu de la complexité des démarches.

Toutefois, elle conseille de poursuivre, en parallèle, les échanges avec les copropriétaires, afin de permettre l'évolution du site et d'anticiper la possibilité à terme de créer un lien marqué entre la future centralité et le centre commercial, tout en cherchant des complémentarités en termes d'offres.

Pour parvenir à la constitution de la centralité, il convient d'atteindre les objectifs suivants:

- **Être une porte d'entrée du quartier** s'ouvrant vers les parcs d'activités, sites d'emploi majeurs de l'agglomération.
- **Proposer un espace public fédérateur** favorisant les liens entre les 2 sous-secteurs du quartier (Rhin-Danube et Fabre d'Eglantine), animé par le marché hebdomadaire, par le passage des élèves des groupes scolaires et offrant une large place aux modes doux (piétons et cyclables).
- **Intégrer à ce grand parvis animé une station** pour le croisement de la ligne BHNS et d'autres lignes du réseau de transports en commun complémentaire, irriguant l'ensemble du quartier, le liant aux polarités alentours et au centre-ville pour ainsi faire de la mobilité un levier d'attractivité et de désenclavement.
- **Recentrer et réunir l'offre en équipements publics de proximité** au sein d'un pôle culturel, social et administratif (bibliothèque, maison des services municipaux, centre social municipal, maison France Services, locaux mutualisés avec les associations) et les rendre visibles.
- **Développer une vitrine de l'entrepreneuriat, de l'artisanat** par l'implantation d'une cour artisanale, mais également de l'insertion et de l'emploi par l'intégration de la Cité de l'emploi.
- **Prévoir des réserves foncières** de part et d'autre de l'avenue de Beaubreuil permettant à moyen et long terme, aux potentiels porteurs de projet, de venir s'implanter dans un site stratégique, accessible, en cœur de quartier.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2

Développer le concept de quartier-parc à taille humaine à travers une action forte en matière de dédensification, un habitat renouvelé et diversifié. Un quartier-parc « équipé » à travers la valorisation de l'offre de services notamment de proximité (équipements scolaires), des espaces publics et résidentiels à dominante végétale.

Cette seconde orientation repose sur des interventions lourdes en matière d'habitat afin de faire de Beaubreuil une petite ville à taille humaine.

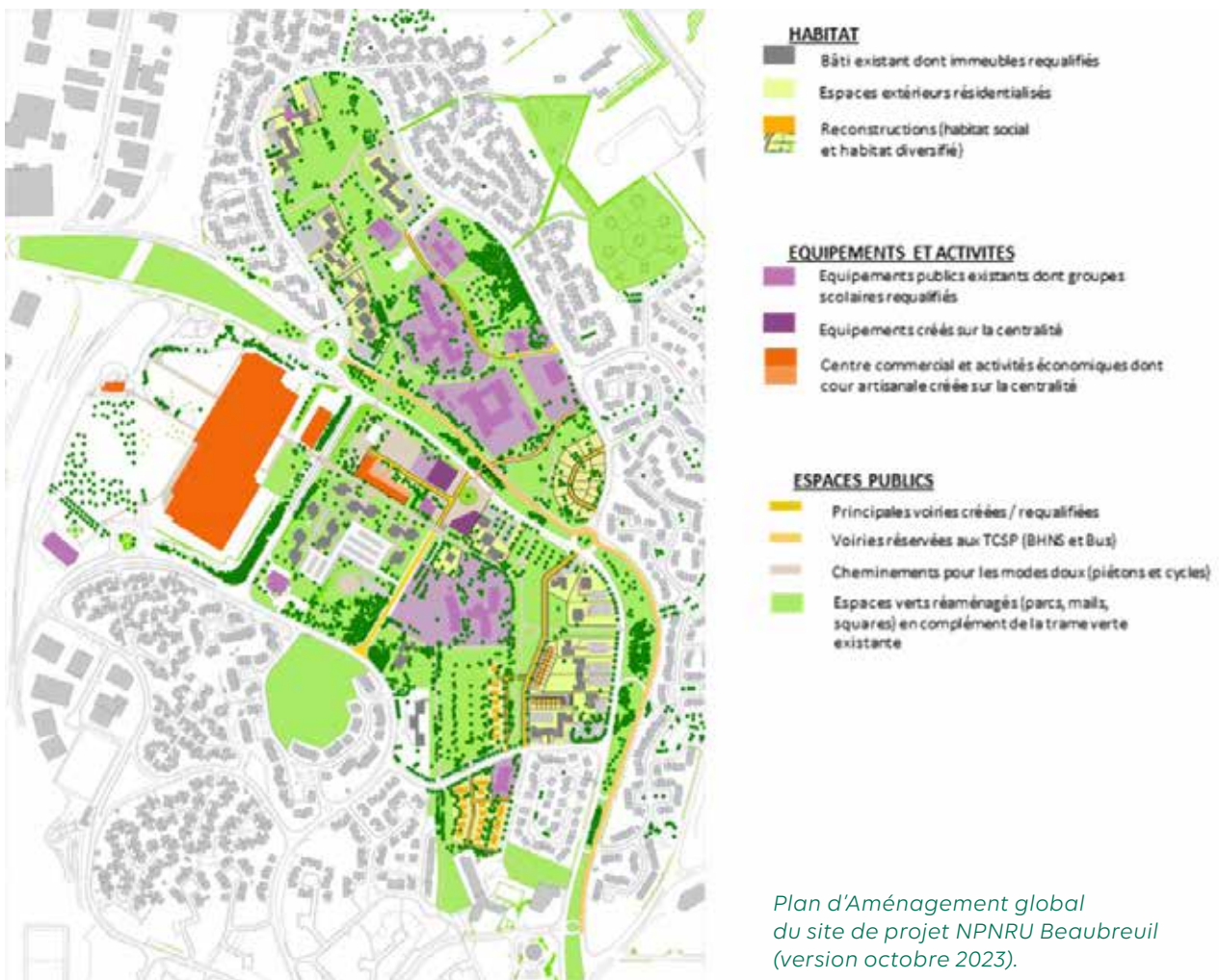
Cela s'inscrit en complémentarité avec des opérations qualitatives sur les équipements de proximité en particulier les groupes scolaires et le développement d'espaces publics diversifiés permettant de répondre aux besoins de tous et laissant une large place au paysage, élément identitaire du quartier de Beaubreuil. L'enjeu est d'améliorer significativement l'attractivité résidentielle du quartier à la fois pour les résidents actuels mais aussi pour les futurs habitants dans le cadre d'une diversification de l'habitat ambitieuse s'inscrivant sur le long terme.

Pour parvenir à développer le concept de quartier-parc à taille humaine, il convient d'atteindre les objectifs suivants :

- **Dédensifier, requalifier et résidentialiser** l'habitat collectif social afin de faire de Beaubreuil une petite ville « à taille humaine ».
- **Reconquérir les secteurs** où s'est développée une forte insécurité, en séparant les ensembles bâtis actuels agglomérés pour recomposer de petites unités résidentielles distinctes adressées sur rue, « capables de se défendre toutes seules » et facilitant la gestion.
- **Améliorer et développer les équipements publics** afin qu'ils contribuent pleinement au

changement d'image du quartier et répondent aux besoins des habitants, et en particulier regrouper, rénover et amplifier les différents équipements scolaires pour composer, en cœur de quartier, une cité éducative au milieu d'un parc, proche des équipements de la centralité et du BHNS, pour créer les conditions d'une réussite scolaire pour tous (labellisation Cité éducative).

- **Proposer des espaces publics diversifiés** à partir des espaces verts aujourd'hui morcelés pour créer un véritable parc urbain dont la qualification d'ensemble, en lien avec le grand paysage, permettra de répondre aux besoins de tous et d'améliorer le cadre de vie des résidents, en lien avec le développement des modes doux.
- **Créer ou restructurer de nouvelles voies** apaisées permettant de casser la structure labyrinthique des espaces urbains et des tours d'habitation, en particulier sur le secteur Fabre d'Églantine sud, afin de composer des espaces publics visibles et animés et non plus favorables aux détournements d'usages, d'effacer les impasses sur le secteur Rhin et Danube.



→ **Construire les conditions urbaines et foncières** pour le développement d'une offre diversifiée de l'habitat en proposant de nouveaux îlots à bâtir au nord du secteur Rhin et Danube, ainsi qu'au sud du secteur Fabre d'Églantine, à l'interface entre les espaces paysagers du quartier et le tissu pavillonnaire environnant pour favoriser l'arrivée de nouveaux habitants.

La future centralité

La centralité du quartier constitue un trait d'union entre les différents secteurs résidentiels de part et d'autre de l'avenue de Beaubreuil et sera la vitrine de la transformation du quartier. Adossé à la rue Montalat pour bénéficier d'une topographie plus favorable et d'une visibilité accrue, son aménagement facilitera la reconnexion entre les deux sous-secteurs que sont Rhin et Danube et Fabre d'Églantine.

Cette centralité s'organisera autour d'un grand parvis et d'un arbre remarquable conservé et mis en scène (chêne) 1 qui se prolongera de l'autre côté de l'avenue de Beaubreuil grâce à des traversées du talus paysager existant, en limitant au maximum les abattages. Cette traversée permettra de rejoindre les espaces de parc de Rhin et Danube ainsi que l'ensemble des arrêts des transports en commun de la future ligne de BHNS et des autres lignes de bus structurantes 2.

Au cœur de cette centralité seront regroupés et développés la nouvelle Bibliothèque francophone multimédia, le Centre social municipal, l'antenne mairie (Maison France service) et des locaux mutualisés, ouverts au secteur associatif 3.

Au sud-ouest de cet équipement, une cour artisanale 4 viendra s'implanter dans le prolongement de l'axe qui mène au centre commercial de La Coupole.

Pour permettre un accès facilité à la cour artisanale et au marché, l'actuelle desserte sera prolongée 5.

Le marché hebdomadaire sera installé sur la partie haute de la centralité, en face de la cour artisanale, afin de bénéficier d'un large espace déjà artificialisé (espaces actuels de parkings), proche des transports en commun et au croisement des différents axes de promenades piétons du quartier 6.

En vis-à-vis du Pôle culturel, social et administratif, un immeuble mixte sera construit pour accueillir la Cité de l'emploi, de l'entrepreneuriat ainsi que des logements jeunes actifs 7.

La centralité se déploiera sur une temporalité à la fois de court et moyen terme (temps du NPNRU)

mais également de long terme en identifiant des foncières propices à une mutation future et à un accroissement de cette diversité fonctionnelle 8.

Cette centralité sera reliée au mail de l'allée Fabre d'Églantine, qui sera requalifié pour constituer un axe majeur de déplacement doux, identifiable, connectant la centralité commerciale existante à la nouvelle polarité d'équipements, au marché, aux arrêts de bus, au secteur résidentiel Fabre d'Églantine sud et au secteur Rhin et Danube grâce également au réaménagement de la passerelle au-dessus de l'avenue de Beaubreuil 9.

Comme un emblème du quartier mêlant ville et campagne, la nouvelle centralité sera une place urbaine et paysagère, dominée par un arbre majestueux conservé pour lui donner cette image renouvelée de « ville dans la campagne ».



Éléments de programmation de la centralité.

Le secteur Fabre d'Églantine

Sur le secteur Fabre d'Églantine sud, il s'agit de casser la structure labyrinthique des espaces urbains et des enchevêtrements denses de tours d'habitat afin de composer des îlots résidentiels sécurisés et à échelle humaine, de délimiter et d'animer des espaces publics qui ne seront plus favorables aux détournements d'usages actuels.

Après une dédensification importante de l'habitat social présent le long de l'allée Fabre d'Églantine et enfermé en cœur d'îlot, une nouvelle rue reliant la rue du Prieur à l'avenue de Beaubreuil ①, au niveau du giratoire Proust reconfiguré ②, sera créée, permettant ainsi de desservir de nouvelles constructions: logements individuels seniors ③, maisons en accession sociale ④ et futures réserves foncières, mais également des immeubles réhabilités.

La reconfiguration des parties communes des immeubles et la résidentialisation de leurs espaces extérieurs permettront de proposer des petites résidences qui pourront fonctionner en autonomie tout en étant insérées dans le quartier et ouvertes sur la ville. Le stationnement résidentiel sera privatisé. Les espaces extérieurs des résidences seront déminéralisés et plantés avec des espaces arrière de prairie boisée et des espaces avant de parterres fleuris et d'espaces enherbés avec un objectif de conservation des arbres existants dans les futures résidences. Les limites sur parc des résidences seront largement plantées autour d'une clôture permettant le passage de la petite faune et une qualification paysagère des abords des résidences sur les espaces verts publics ⑤.

Pour reconfigurer le résidentiel sur l'avenue de Beaubreuil, l'ancien bâtiment du centre social associatif, les anciens garages enterrés et la dalle attenante, la rampe de marché et sa nappe de stationnement seront démolis.

L'actuelle allée Fabre d'Églantine sera réaménagée en mail arboré structurant et une promenade piétonne et paysagère majeure ⑥ et fera la transition entre les immeubles conservés et les nouveaux programmes. Cette allée piétonne permettra de relier le secteur Fabre d'Églantine à la future centralité, au centre commercial, au groupe scolaire Montalat restructuré ⑦, à l'avenue de Beaubreuil, en faisant la jonction avec le secteur Proust et en se prolongeant jusqu'au foncier destiné à des programmes de diversification de l'habitat avec des aménagements d'attente, faisant face à la résidence des Sagnes réhabilitée ⑧.

Le secteur Fabre d'Églantine, avec ses résidences requalifiées et son nouvel habitat, s'inscrit dans une véritable coulée verte et offrira des espaces de détente et de jeux à l'ensemble des habitants ⑨.

L'avenue de Beaubreuil sera requalifiée et transformée en boulevard urbain, avec l'intégration du BHNS, sur lequel seront adressées les différentes résidences ⑩.

De nouvelles rues dans le prolongement de l'allée des Fougères ⑪ desserviront une partie du programme d'accession sociale de Noalis ⑫ qui permettra de créer une transition entre le secteur pavillonnaire actuel et le sud de Fabre d'Églantine.



Éléments de programmation du secteur Fabre d'Églantine.

Le secteur Rhin et Danube

Les interventions sur le secteur Rhin et Danube visent à constituer un quartier-parc habité. Ce secteur en entrée de quartier est la partie la plus visible depuis l'autoroute A20 et constitue donc une entrée d'agglomération qui doit refléter le renouvellement urbain du quartier.

Une dédensification de l'habitat social avec la démolition d'une grande partie des plus hauts immeubles intérieurs permettra une reconquête majeure par l'aménagement et l'ouverture sur un grand parc en cœur d'îlot ①. Elle permettra aussi la libération de fonciers pour le développement de programmes en diversification résidentielle ② qui pourront être commercialisés en fin de projet et qui feront l'objet d'aménagements d'attente.

La majeure partie de l'habitat conservé fera l'objet d'une requalification résidentielle, tant sur le bâti (avec des travaux de réhabilitation intérieure et extérieure sur les façades très visibles depuis les espaces publics les plus fréquentés), mais également sur les espaces résidentialisés des immeubles, en lien avec le parc en arrière de résidences. Les espaces extérieurs des résidences seront déminéralisés et plantés avec des espaces arrière de prairie boisée et des espaces avant de parterres fleuris et d'espaces enherbés, avec un objectif de conservation des arbres existants dans les futures résidences. Les limites du parc des résidences seront largement plantées autour d'une clôture permettant le passage de la petite faune et une qualification paysagère des abords des résidences sur les espaces verts publics 3.

Dans le prolongement de la centralité, une voie nouvelle desservant le collège et permettant le passage des bus vers la rue Rhin et Danube sera aménagée 4 sur une partie de l'ancienne parcelle de l'école Proust démolie en limitant au maximum les abattages d'arbres existants. Seront conservés les alignements arborés ainsi que les arbres remarquables et les talus végétalisés de grande qualité paysagère.

Le foncier libéré par la démolition de l'école permettra également d'accueillir un programme d'accès social à la propriété, porté par Limoges Habitat 5, organisé en petit îlot résidentiel desservi par une nouvelle voie 6 dans un secteur de maisons particulièrement attractif à proximité des équipements.

Les espaces publics seront retravaillés pour permettre la continuité entre le parc du secteur Rhin et Danube et celui du secteur Fabre d'Églantine sud.

L'aménagement d'un véritable parc urbain paisible, ouvert sur l'extérieur, assurant une diversité des usages (détente, jeux, jardins, etc.) et répondant aux besoins de tous sera également renforcé par la création/requalification de liaisons piétonnes qualitatives 7.

La démolition d'anciens locaux commerciaux en partie vacants 8 parachèvera la reconquête du parc de Rhin et Danube. Le groupe scolaire Gérard Philippe fera l'objet d'une intervention lourde concourant ainsi au projet de Cité éducative 9.

Enfin, l'allée Marcel Proust sera réaménagée et prolongée 10 et desservira une aire de stationnement paysager créée suite à la démolition d'anciens logements de fonction 11.



Éléments de programmation du secteur Rhin et Danube.

La mobilité au cœur du projet

Dans le cadre du Plan de déplacement urbain (PDU), le quartier de Beaubreuil constitue un des axes de stratégie dans la continuité du tissu urbain, notamment par la création d'une des deux lignes du BHNS : la ligne nord-sud desservira Beaubreuil, ESTER Technopole, La Bastide, la gare des Bénédictins, l'hyper Centre de Limoges, le Campus universitaire et le CHU.

La ligne, reliée à l'hyper centre, permettra de garantir un accès rapide aux pôles les plus importants de Limoges Métropole. La forte fréquence (un service toutes les 5 à 10 minutes, en heure de pointe), une large amplitude horaire et la régularité seront des facteurs de choix en faveur de ce mode de transport. L'excellente accessibilité de ses arrêts, le confort et la capacité des véhicules (articulés de 18 mètres) ainsi que la requalification de la voirie associée au projet simplifiera l'accès pour tous à ce nouveau mode de transport.

Des sites propres accueilleront la ligne BHNS pour que les voyageurs ne soient pas confrontés aux problèmes de congestion de la voirie. Des dispositifs de priorité aux carrefours contribueront à la régularité et à la rapidité du service en rendant le mode transport en commun aussi compétitif que la voiture.

Conformément aux objectifs du PDU, le projet va développer les pistes cyclables et les traversées piétonnes au cœur du quartier et du site de projet NPNRU.

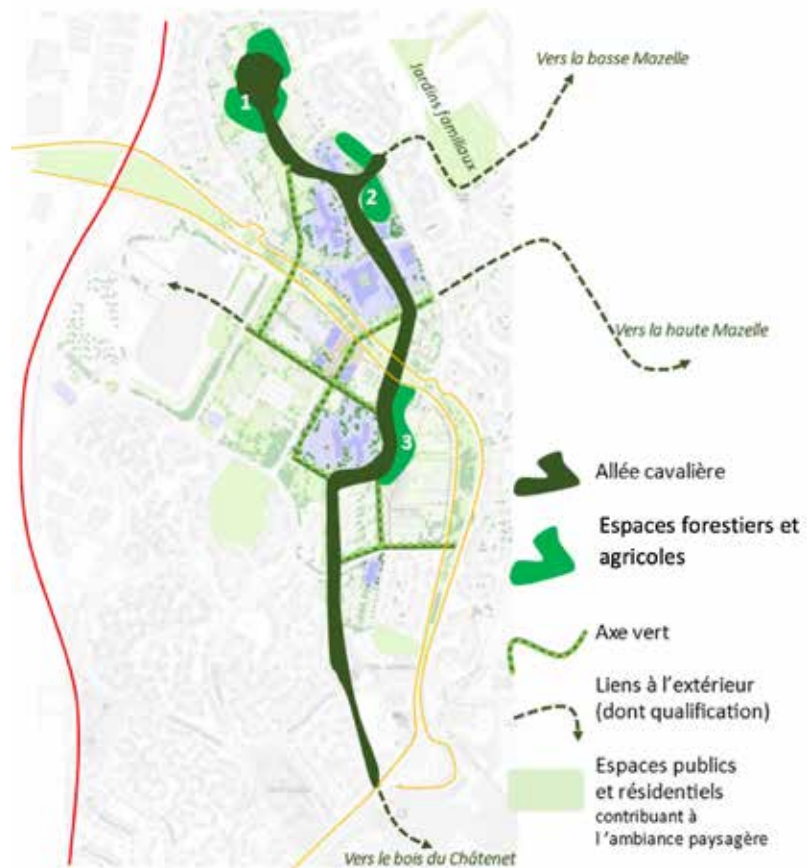
Une structure verte hiérarchisée composera les cheminements reliant les lieux majeurs du quartier.

Une allée verte cavalière constituera l'axe central et primaire, et traversera le quartier du nord au sud.

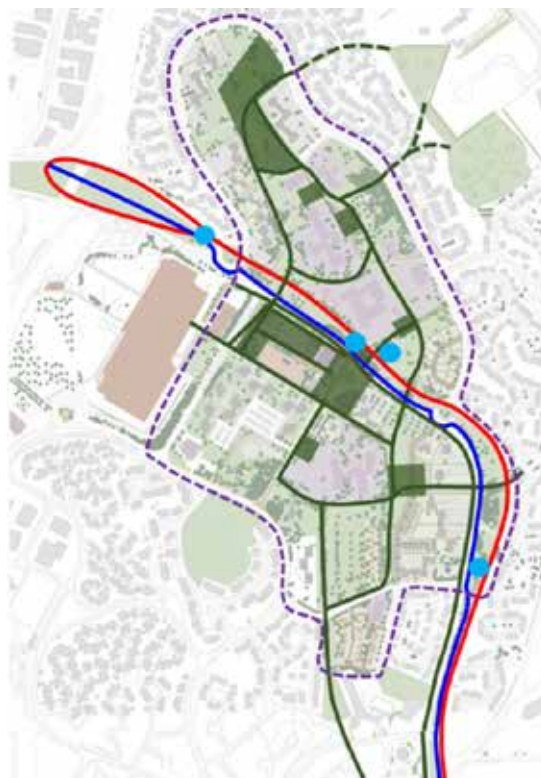
Des axes verts, éléments secondaires, se grefferont sur l'allée cavalière.

Ces éléments sont reliés à l'extérieur à la fois par les vues sur le paysage et par les continuités avec les espaces forestiers voire agricoles qui, ainsi, pénètrent dans le quartier et le qualifient à travers des ambiances de forêt, clairière et bocage limousins.

La composition des espaces verts de Beaubreuil Développer une ville dans la campagne



Trame douce du site de projet NPNRU.



- Voie réservée BHNS**
- Arrêts de bus et BHNS**
- Aménagements cyclables de traversée du quartier**
Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de l'Avenue de Beaubreuil au niveau du terre-plein central afin de limiter le croisement des carrefours et d'optimiser la desserte des principaux pôles (centralité, Cora, résidences,...).
- Cheminements piétons et cyclables sécurisés au sein du quartier**
4 traversées sécurisées de l'avenue de Beaubreuil : passerelle Cora, plateau reliant la centralité à Rhin Danube, coulée verte reliant les parcs de Fabre d'Eglantine à ceux de Rhin Danube (actuelle école Proust), Fabre d'Eglantine – Les Cèdres

Les espaces de cheminements piétons majeurs (parcs, allée Fabre d'Eglantine,...) pourraient être ouverts à la promenade à vélo sans aménagements supplémentaires des axes piétons, sous réserve d'accès contraint pour éviter le passage d'autres véhicules deux roues incompatibles avec le bon fonctionnement des espaces de promenade dans le quartier (rodéos). Certains axes piétons de la coulée verte pourront, si l'espace est suffisant et le besoin avéré, être doublés par des aménagements cyclables.
- Espaces d'intensité urbaine avec priorité piétonne**
Espaces de forte intensité urbaine (place de la centralité, marché, parvis des équipements scolaires, espaces de parc avec forte animation) sur lesquels les circulations piétonnes sont prioritaires aux modes doux. Le passage en vélo y est autorisé à vitesse réduite ou avec pied à terre en fonction de l'affluence. Les usages vélos récréatifs y sont privilégiés.
- Périmètre projet NPNRU**

Principes d'organisation des mobilités transports en commun et des voies accessibles en voiture.



- Stations BHNS et arrêts bus aménagés
- Ligne A BHNS
- Ligne 14
- Ligne 21
- Ligne 22
- Ligne 23

Organisation du réseau de transports en commun (lignes de bus et ligne BHNS dont la localisation précise des arrêts reste à affiner).



- Voie réservée BHNS et Bus (Avenue de Beaubreuil Nord)
- Voies bus et voitures (Rhin Danube, Montalat, nouvelle rue Fabre d'Eglantine, traversée Avenue de Beaubreuil, desserte école Gérard Philippe)
- Voies voitures (Avenue de Beaubreuil Sud, voies de desserte résidentielles, accès cour artisanale-marché, rue des Sabines,
- Périmètre projet NPNRU

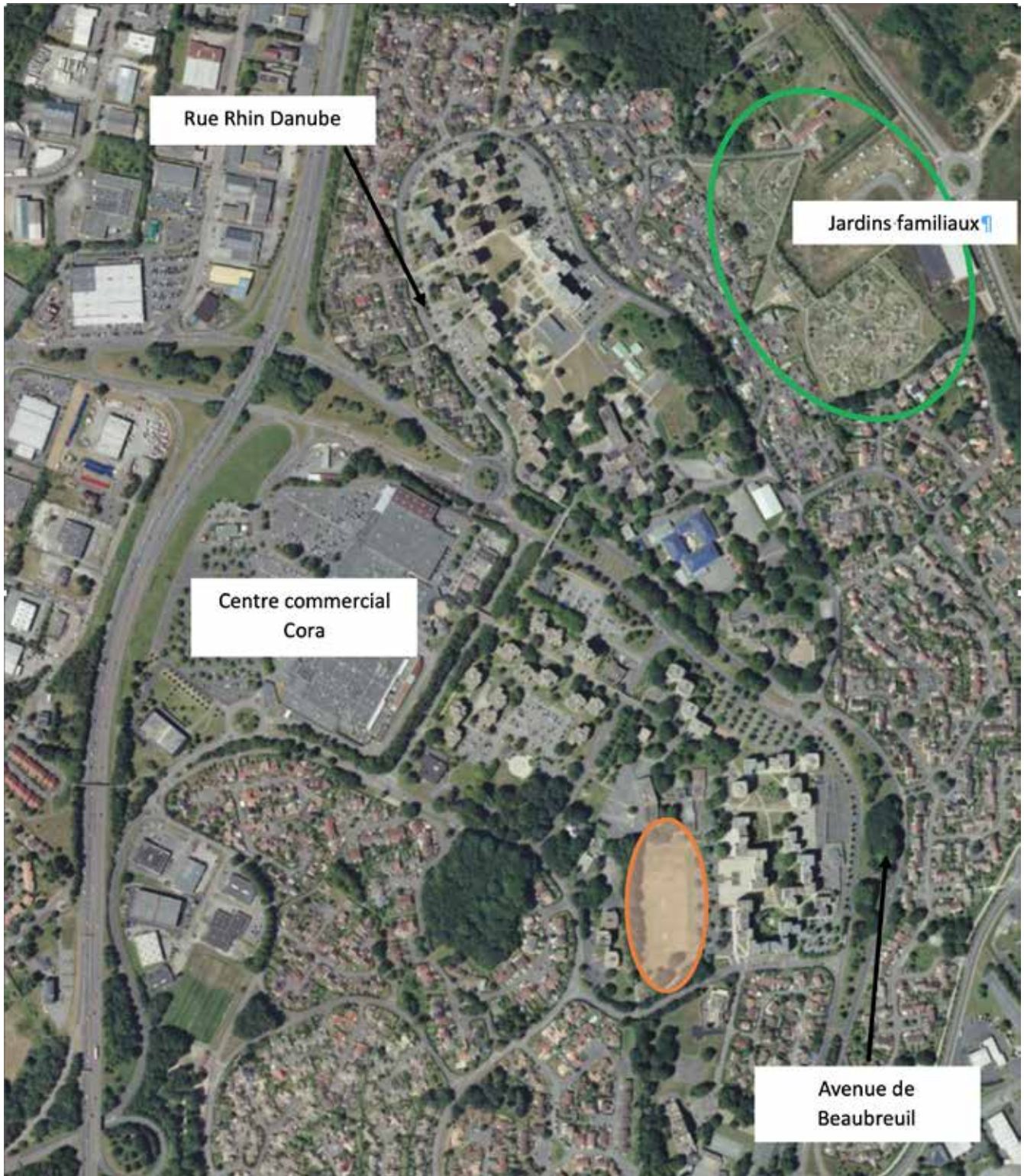
Principes d'organisation des mobilités douces (piétons et cycles), tracés à affiner en avant-projet.

ANNEXE II

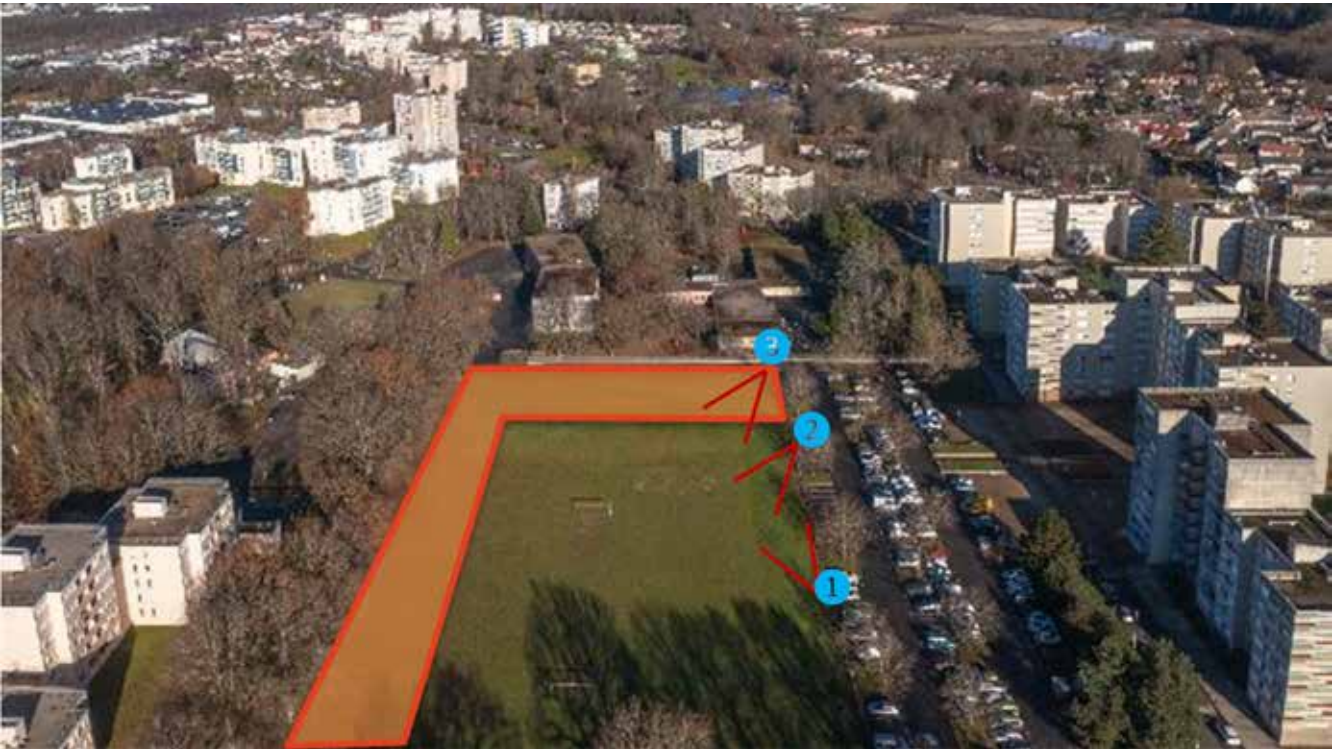
DONNÉES TECHNIQUES BEAUBREUIL

Site 1 - stade Prieur

Localisation



Vues du site

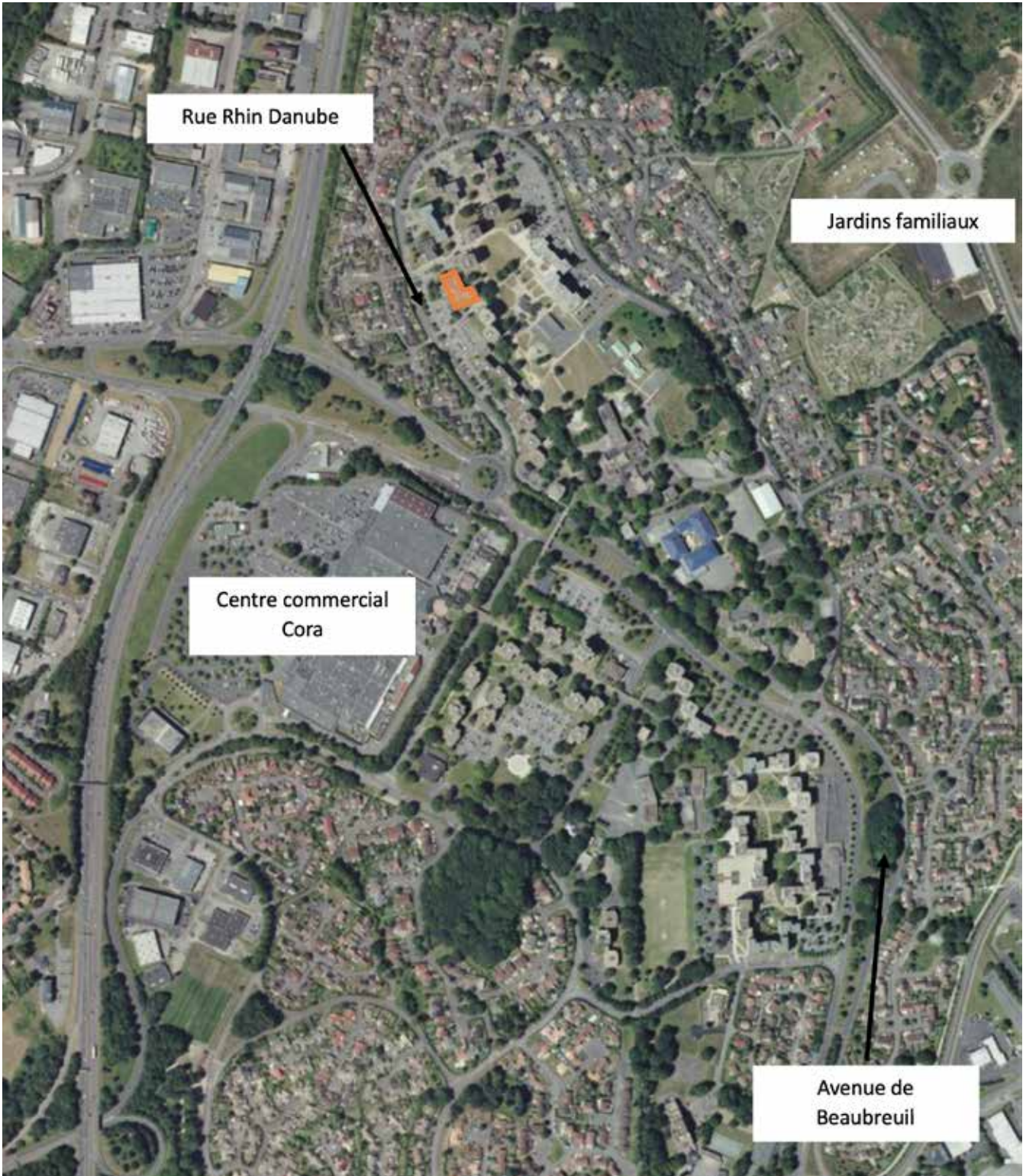


Projet de renouvellement urbain



Site 2 – 26-28 rue Rhin et Danube

Localisation



Vues du site



Projet de renouvellement urbain

Les interventions sur le secteur Rhin et Danube visent à constituer un quartier-parc habité. Ce secteur en entrée de quartier est la partie la plus visible depuis l'autoroute A20 et constitue donc une entrée d'agglomération qui doit refléter le renouvellement urbain du quartier.

Une dédensification de l'habitat social avec la démolition d'une grande partie des plus hauts immeubles intérieurs permettra une reconquête majeure par l'aménagement et l'ouverture sur un grand parc en cœur d'îlot. Elle permettra aussi la libération de fonciers, pour le développement de programmes en diversification résidentielle qui pourront être commercialisés en fin de projet et qui feront l'objet d'aménagements d'attente.



Réseaux et voirie

Ce foncier est à proximité immédiate d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales collectées sur les toitures-terrasses des bâtiments 30 et 322 rue Rhin et Danube.

Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante sur ces deux bâtiments (réalisé en 2018) met en avant le fait qu'il n'y a pas d'amiante sur ces toitures. Les eaux collectées pourront donc être utilisées pour l'arrosage du jardin, sous certaines conditions de stockage et de traitement.



- Eau potable
- Eaux usées
- Eaux pluviales

Analyse physico-chimique



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



date: 6 janvier 2023

D870858969

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAI
 DIRECTION CYCLE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87000 LIMOGES

N° analyse :
 221128-12818

Intermediaire :
 MME BRAJOT

Profondeur de prélèvement
 Sol 15 cm
 Sous-sol cm

Date de prélèvement:
 Date de réception: 28/11/2022
 Date de début d'analyse: 28/11/2022
 Date de fin d'analyse: 02/01/2023

Parcelle : P2
 Surface 0.15 Ha
 Niveau de production: 3

RAPPORT INTERPRETATION MARAICHAGE

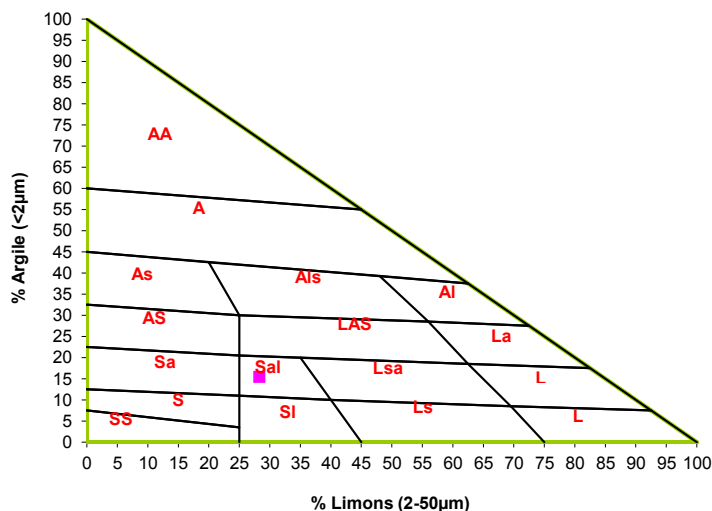
Préparation

Déterminations	Résultats	Unité	Méthode
Date de séchage	28/11/2022		NF EN ISO 11464
Durée du séchage	2	jours	
Date de broyage/tamissage	00/12/2022		
Refus tamis 2 mm	41.3	% MS	
Date de minéralisation			NF EN 16174

Etat physique : la granulométrie

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation	Méthode
Argiles	15.4	%		Classe Sal	NF X 31-107
Limons fins	18.1	%			
Limons gros	10.2	%			
Sables fins	12.5	%			
Sables gros	43.8	%			
Indice de battance	0.8		<2	Horizon non battant	Calcul

Diagramme de texture (Source: GEPPA)



- AA Argile Lourde
- A Argileux
- As Argile sableuse
- Als Argile Limono-sableuse
- AI Argile limoneuse
- AS Argilo-sableux
- LAS Limon Argilo-sableux
- La Limon argileux
- Sa Sable argileux
- Sal Sable Argilo-limoneux
- Lsa Limon sablo-argileux
- L Limon
- S Sableux
- SS Sable
- SI Sable limoneux
- Ls Limon sableux
- LL Limon pur



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



Etat d'acidité

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
CEC	5.4	meq%		XXXXXX					NF X 31-130
Taux de Saturation	35.5	%	> 70	XXXXXXXX					Calcul
pH H ₂ O	5.0	unité pH	6.4 - 7	XXXXXX					NF ISO 10390
pH KCl	4.2	unité pH		XXXXXX					NF ISO 10390
Calcaire total		%							NF ISO 10693
Calcaire actif		%							NF X 31-106

Etat Organique

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Matière organique	3.0	%	3 - 5	XXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10694
Azote total	1.6	p.mille	1 - 2,5	XXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 13878
C/N	10.9		9 - 11	XXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
S-SO ₄ (Soufre)		mg/kg MS							Méthode Scott

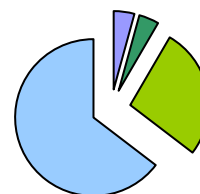
Etat Minéral

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
P ₂ O ₅ Dyer	63	p.p.m.	110	XXXXXXXXXX					NF X 31-160
P ₂ O ₅ J H		p.p.m.							NF X 31-161
P ₂ O ₅ Olsen	26	p.p.m.	50	XXXX					NF ISO 11263
K ₂ O (Oxyde de potassium)	108	p.p.m.	140	XXXXXXXXXXXX					NF X 31-108
MgO (Oxyde de Magnésium)	45	p.p.m.	90	XXXXXXXX					
CaO (Oxyde de Calcium)	408	p.p.m.	1100	XXXXX					
Na ₂ O (Oxyde de sodium)		p.p.m.							
Rapport K ₂ O/MgO	2.4		1.3	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul

Equilibre du sol

Déterminations	Résultats	Unité
K ₂ O (Oxyde de potassium)	0.2	meq%
MgO (Oxyde de Magnésium)	0.2	meq%
CaO (Oxyde de Calcium)	1.5	meq%
TOTAL	1.9	meq%
H ₃ O ⁺	3.5	meq%
CEC	5.4	meq%
Taux de saturation	35.5	%

- CaO
- H₃O⁺
- K₂O
- MgO



D870858969

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAI

DIRECTION CYCLE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY

87000 LIMOGES

N° analyse :

221128-12818

Intermediaire :

MME BRAJOT

Profondeur de prélèvement

Sol 15 cm

Sous-sol cm

Etat en Oligoélément

Déterminations	Résultats	Unité	Teneur souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Cu EDTA (cuivre)		p.p.m.							NF X 31-120
Zn EDTA (zinc)		p.p.m.							
Mn EDTA (manganèse)		p.p.m.							
Fe EDTA (fer)		p.p.m.							
Pb EDTA (plomb)		p.p.m.							
B (bore)		p.p.m.							NF X 31-122

Etat en Eléments-Traces Métalliques

Déterminations	Résultats	Unité	Seuil	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Hg (Mercure)		mg/kg MS							NF EN 16175-2
Cd (Cadmium)		mg/kg MS							NF EN 16170
Cr (Chrome)		mg/kg MS							
Cu (Cuivre)		mg/kg MS							
Ni (Nickel)		mg/kg MS							
Pb (Plomb)		mg/kg MS							
Zn (Zinc)		mg/kg MS							
Se (Sélénium)		mg/kg MS							
As (Arsenic)		mg/kg MS							
Sr (Strontium)		mg/kg MS							
Ba (Baryum)		mg/kg MS							
Sb (Antimoine)		mg/kg MS							
P (Phosphore)		mg/kg MS							
Al (Aluminium) échangeable		p.p.m.							
Co (Cobalt)		mg/kg MS							NF EN 16170
Mo (Molybdène)		mg/kg MS							
Fe (Fer)		mg/kg MS							
Mn (Manganèse)		mg/kg MS							

Réserve Fertilisation et Etat calcique du sol

P_2O_5	K_2O	MgO	CaO
-130	-90	-130	-2000
unités/Ha	unités/Ha	unités/Ha	unités/Ha

Interprétation

A ce niveau d'acidité le chaulage s'impose !

Commencer avec 2 tonnes/Ha de CaO puis faire un redressement avec 2 x 1,5 tonnes/Ha sur 3 ans.

Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chaulage d'entretien un amendement calcaire cru.

Calcaire à action rapide : multipliez la quantité de CaO par 2
 Calcaire à action moyennement rapide : multipliez la quantité de CaO par 2,5
 Calcaire à action lente : multipliez la quantité de CaO par 3

Il faudra d'abord apporter un amendement magnésien.
 Unités de MgO à apporter au minimum : 200

D870858969

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBA

DIRECTION CYCLE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY

87000 LIMOGES

N° analyse :

221128-12818

Intermediaire :

MME BRAJOT

Profondeur de prélèvement

Sol 15 cm

Sous-sol cm

Conseil de fertilisation

En fonction du légume et du rendement

P ₂ O ₅ unités/Ha	K ₂ O unités/Ha
30 à 150	100 à 600

Le fumier est un amendement pour le sol et un engrais pour les plantes, déduisez les apports de fertilisation dus au fumier si vous en apportez.

Pour connaître la valeur de votre fumier, vous pouvez en faire l'analyse N,P,K.

Valeur moyennes Unités par tonne	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Fumier bovin	3 à 10	3 à 5	6 à 10
Compost	4 à 12	3 à 4	4 à 12
Lisier	2 à 3	0,5 à 2	1 à 4

Faire une analyse de contrôle dans 5 ans pour corriger les déséquilibres.

Le Responsable Technique



Laboratoire agréé par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour la Physico-chimie, la Granulométrie, les oligo-éléments, les éléments traces métalliques et les reliquats azotés.

Les Incertitudes de mesures sont disponibles sur demande. Il n'a pas été tenu compte de l'Incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives.

ANNEXE III

PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN DU VAL DE L'AURENCE SUD

1 • Contexte du quartier

Le Val de l'Aurence sud est un quartier se situant entre la campagne (vallée de l'Aurence, Landouge) et le centre-ville de Limoges. Il est enclavé entre la vallée et les boulevards, coupés par la route départementale 941 et la voie ferrée. De plus, il n'est pas réellement en lien avec le Val de l'Aurence nord, quartier voisin.

Porte d'entrée ouest de la ville, dominant la vallée et la coulée verte de l'Aurence, le quartier, réalisé entre 1965 et 1973 est typique des grands ensembles et tours des années 1970.

Le Val de l'Aurence sud se compose de 2 secteurs séparés par la RN 141.

Le secteur Madoumier a été construit autour des cinq tours, des immeubles de cinq étages, un centre commercial de petite taille (tabac, pharmacie, boucherie), une école maternelle et primaire, un bâtiment d'accueil des jeunes travailleurs devenu le centre du SDIS de Limoges.

Au sud, le secteur Joliot Curie/Mas Jambost s'est développé autour de cinq tours et d'une école primaire et maternelle et d'une crèche municipale. Il se compose également d'immeubles de cinq étages et d'un immeuble imposant en forme de S suivant le tracé de la voie de circulation. À noter la présence du lycée professionnel du Mas Jambost et d'un collège (Albert Calmette).

Les données sociodémographiques font état d'un quartier plutôt familial avec une forte proportion de jeunes (33,4 % ont moins de 15 ans et 51,2 % moins de 25 ans), un nombre de familles monoparentales en progression (26,7 %), une part croissante d'étrangers (35,1 %) et le taux de pauvreté le plus important des quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Limoges et de l'agglomération (59,6 %), le revenu médian est de 1028 €.

Composé de 4 622 habitants répartis sur une superficie de 52 ha (0,52 km²), le quartier compte des associations et des services de proximité dynamiques. Avec une crèche municipale, 40 assistantes maternelles, une antenne mairie, un espace de vie sociale associatif, un centre social associatif, 3 médecins généralistes, un centre culturel, 3 gymnases, une épicerie sociale et solidaire à destination des étudiants, etc. Le quartier dispose de nombreux équipements favorisant la cohésion sociale.

Néanmoins, les sentiments d'insécurité et d'abandon sont grandissants. Les activités commerciales ne sont pas nombreuses. Au total, on comptabilise 250 entreprises enregistrées sur le quartier du Val de l'Aurence sud avec 22 créations en 2023 (chiffre arrêté au 7 novembre 2023) et principalement dans le secteur du transport et l'entreposage, du commerce, de la réparation automoto et de la construction.

Enfin, le secteur sud a longtemps concentré les phénomènes de délinquance, avec plusieurs lieux de trafics de produits stupéfiants et des violences urbaines répétées. L'intervention des entreprises privées ou publiques y est rendue difficile. Les forces de l'ordre y rencontrent une opposition rapidement violente. Depuis 2 ans, le secteur nord a progressivement été touché par le phénomène délinquant qui s'y est implanté avec une reproduction des comportements constatés au sud.

À ce stade, les groupes délinquants des secteurs sud et nord coexistent dans une relative indifférence, le trafic n'étant pas organisé. Cependant, plusieurs éléments laissent penser que la situation est susceptible d'évoluer négativement sur fond d'extension du territoire et de concurrence.

Un quartier bien situé entre le centre-ville et la vallée

Ainsi, le Val de l'Aurence sud constitue par sa position géographique et ses caractéristiques urbaines une véritable porte d'entrée ouest de l'agglomération, mais n'en connaît actuellement pas les effets bénéfiques au regard du trafic routier important, notamment sur le carrefour d'Oradour et de son aménagement global peu qualitatif. Les activités commerciales sont en perte de vitesse et l'offre d'équipements, bien que riche, manque de cohérence globale et souffre d'un déficit de visibilité. À cela s'ajoute la présence d'un habitat dégradé et des potentiels paysagers importants (en particulier la proximité immédiate de la vallée de l'Aurence) mais insuffisamment valorisés.

En résumé:

- **Un positionnement stratégique en entrée de ville** ouest, à l'articulation entre la campagne habitée et le grand centre-ville.

- **Une proximité immédiate de la Vallée de l'Aurence :** des atouts paysagers à valoriser et amplifier pour en faire de véritables facteurs d'attractivité et de développement durable.
- **La présence de plusieurs équipements** qui attirent un public bien au-delà des limites du quartier.
- **Une bonne desserte en transports en commun.**

Mais un quartier très enclavé, marqué par un habitat social stigmatisant, des équipements peu visibles et dégradés, des espaces verts discontinus et sans lien avec la vallée.



2 • Le projet urbain

Le projet de renouvellement urbain a pour ambition à terme de passer de la « ZUP » de l'Aurence, enclavée et dégradée, au grand quartier de l'Aurence offrant toutes les qualités de la grande ville à la campagne et s'imposant comme une porte d'entrée majeure de l'agglomération.

Les grandes orientations du projet urbain de ce quartier ont été examinées le 9 décembre 2019 par les membres du comité d'engagement de l'ANRU dans le cadre de l'avenant 1 à la convention, qui ont rendu un avis favorable et validé les concours financiers maximums mobilisables.

En 2023, afin de rendre possible techniquement et opérationnelles les ambitions portées dans ce projet, des évolutions ont été apportées au plan guide sans pour autant en changer les fondements et les objectifs.

Le projet s'organise autour de deux grandes orientations stratégiques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1

Constituer une porte d'entrée majeure et identitaire de l'agglomération à travers la trame verte, une bonne desserte en transports en commun (BHNS et lignes complémentaires) et des équipements de destination.

Cette première orientation stratégique réside dans la transformation complète de l'entrée de ville pour que cette dernière contribue pleinement au désenclavement et au changement d'image du quartier. Il s'agit également d'ancrer le quartier durablement dans la ville en développant les porosités entre l'entrée de ville et la vallée de l'Aurence. Pour cela, il convient de réorganiser l'existant (RD941 et carrefour d'Oradour) mais aussi de proposer de nouveaux services et espaces publics (nouvelle voie d'accès dans le quartier, place, bâtiment signal et coulée verte). Une intervention lourde en matière de mobilités est également prévue afin de désenclaver le quartier mais également d'améliorer les liaisons entre le Val sud et le Val nord (BHNS, pôle d'échange multimodal, parking relais).



Enfin, une intervention sur le bâti du pôle commercial est étudiée au regard de l'ambition portée pour le quartier. Des échanges sont en cours avec les copropriétaires.

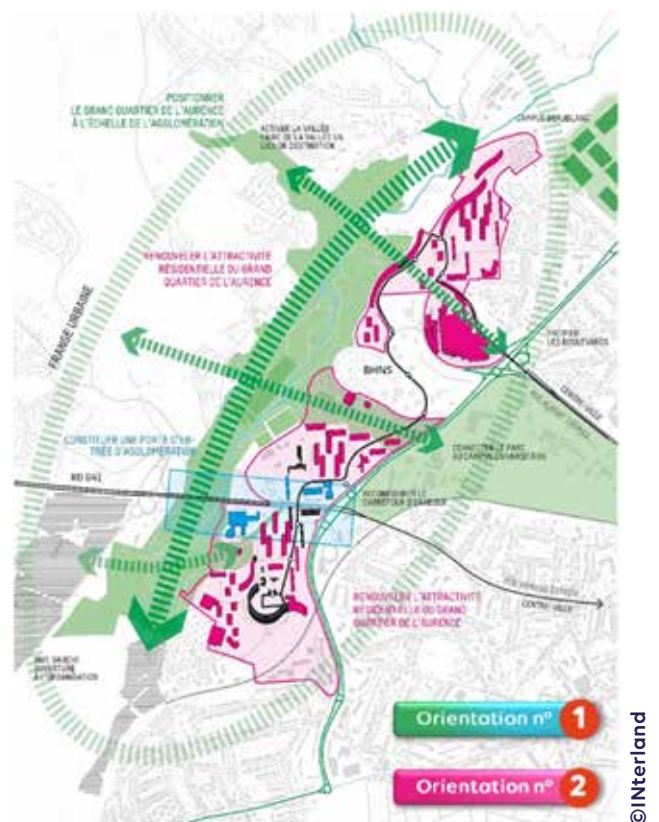
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2

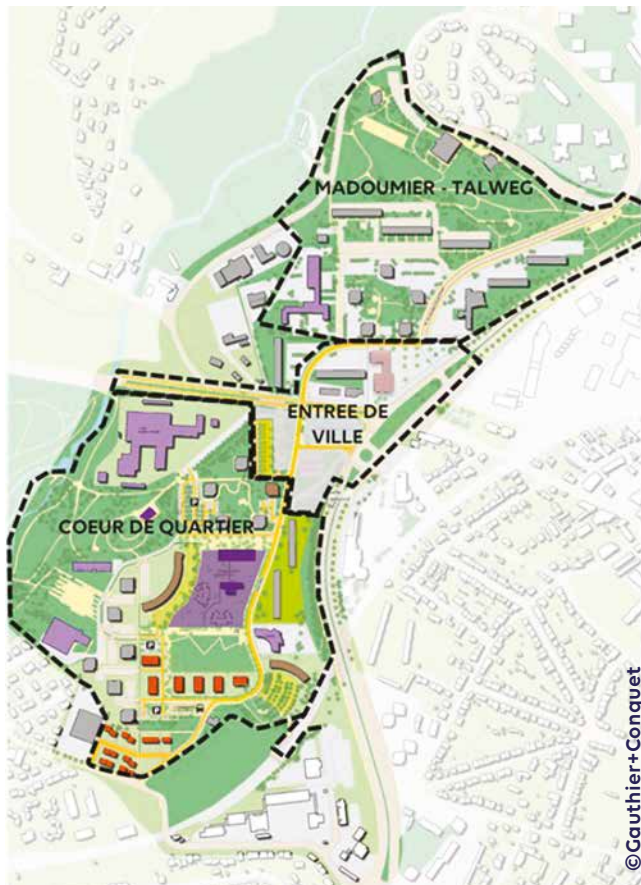
Renouveler l'attractivité résidentielle du grand quartier de l'Aurence en inscrivant l'urbanisation dans le paysage, en intervenant sur le cadre bâti, et en développant des services de proximité qualitatifs (scolaires en particulier) pour enrichir le quotidien des habitants, mais aussi peser positivement dans le choix résidentiel de nouveaux habitants.

Il s'agit de renouveler l'offre résidentielle et de proposer un paysage qualitatif ponctué d'équipements pour créer des leviers de l'attractivité résidentielle. Les logements obsolètes seront démolis, certains logements sociaux maintenus seront réhabilités, résidentialisés et accompagnés par la suite d'une diversification et d'une commercialisation de nouveaux logements. En parallèle, il s'agit d'intervenir sur les équipements de proximité et de favoriser l'aménagement d'espaces publics, ludiques et de rencontres, pour in fine faire des groupes scolaires et de l'espace public des vecteurs fédérateurs et de lien dans le quartier.

Ces orientations ont été présentées et validées en comité d'engagement de l'ANRU le 9 décembre 2019. Leur déclinaison a été intégrée à la convention afférente et signée en décembre 2020.

D'ici 2030, les opérations d'aménagement et de construction se déploieront sur trois secteurs d'intervention que sont Madoumier-Talweg, l'entrée de ville et le cœur de quartier.





HABITAT

- Bâti existant
- Immeubles réhabilités
- Espaces résidentialisés / espaces résidentiels privés
- Diversification de l'habitat (dont contreparties foncières AL) / réserves foncières pour une diversification à long terme

ESPACES PUBLICS

- Principales voiries créées / requalifiées
- Cheminements piétons et doux requalifiés et créés
- Parcs et coulées vertes existants et réaménagés

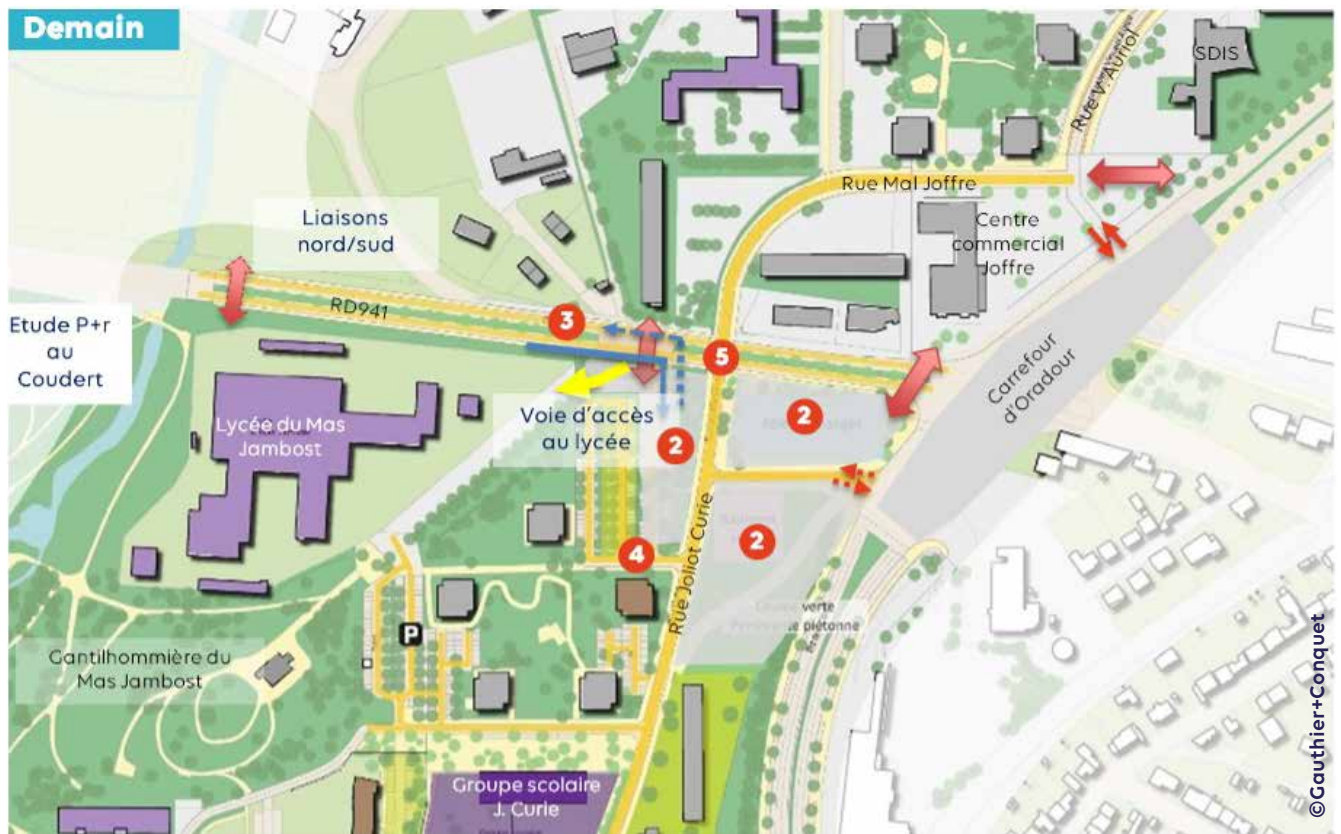
EQUIPEMENTS ET ACTIVITES

- Equipements publics existants et requalifiés (groupes scolaires, gentildomière)
- Activités économiques existantes (centre commercial Joffre) et créées (Bâtiment signal)

L'entrée de ville

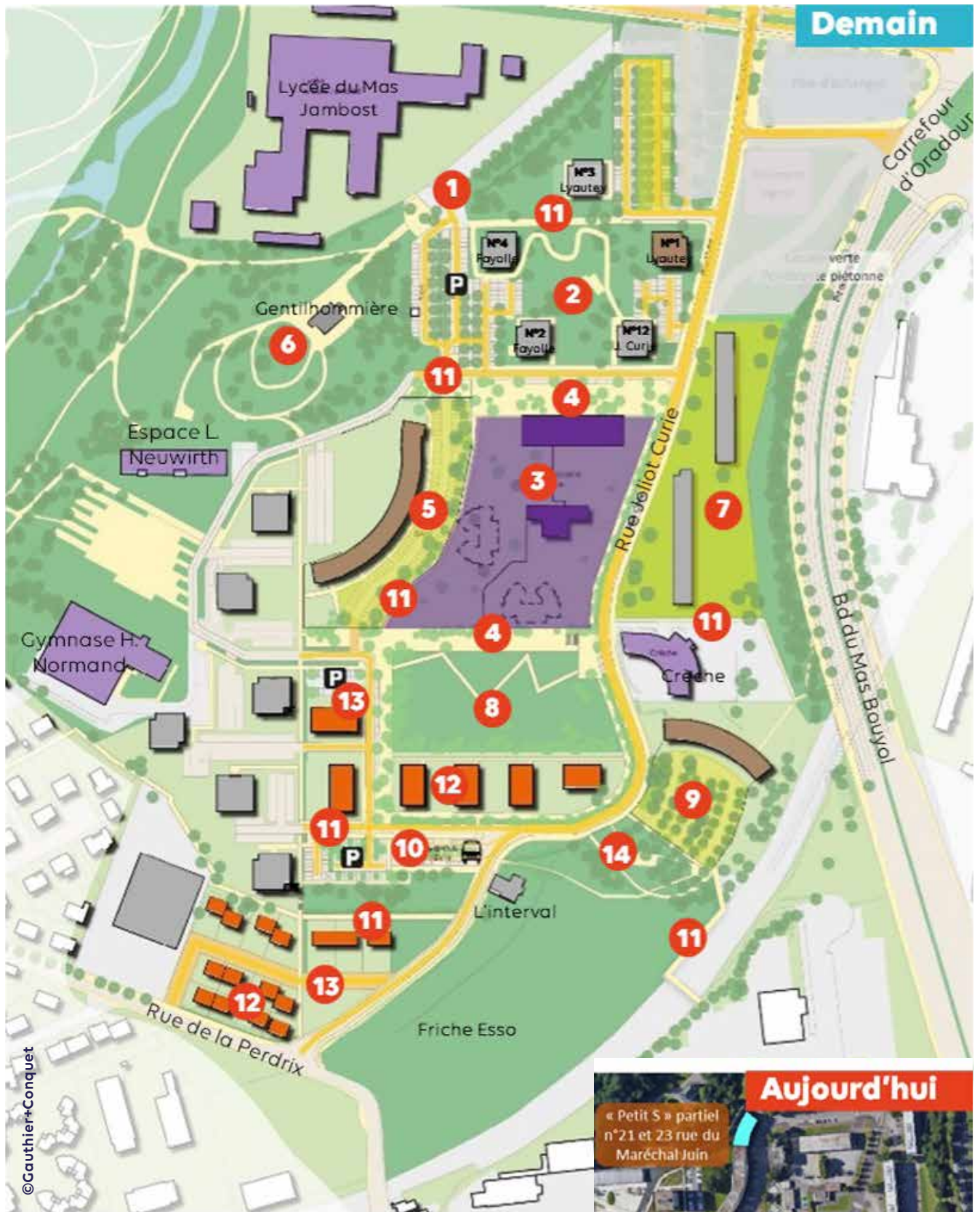
- 1 **Démolition de 3 immeubles** de Limoges habitat pour créer la nouvelle entrée de ville, ouvrir sur la vallée et organiser les mobilités.
- 2 **Aménagement d'une place d'entrée de ville** accueillant un « bâtiment signal » regroupant des activités et des services municipaux et permettant l'implantation d'une nouvelle offre de mobilités (pôle d'échange multimodal, parking relais redimensionné et mutable, compatible avec un P+r au Coudert).
- 3 Aménagement de la **RD en boulevard urbain** avec traversées piétons/vélos: au niveau de la vallée, de la nouvelle voie d'accès au quartier (simple ou double sens) et du carrefour d'Oradour, et **nouvelle voie d'accès au lycée et au quartier**.
- 4 **Requalification lourde et résidentialisation du n° 1 rue du Maréchal Lyautey** avec rez-de-chaussée actif et stationnements dédiés (dont la localisation reste à préciser en fonction des conclusions des études circulations/mobilités).
- 5 **Aménagement de l'axe structurant du quartier**, support du passage de la ligne **BHNS** et permettant de relier le Val sud au Val nord.





Le cœur du quartier restructuré autour du groupe scolaire, levier de la diversification résidentielle

- 1 Aménagement d'un **parvis pour le lycée** du Mas Jambost et requalification de **l'entrée de la vallée par le parc du Mas Jambost**.
- 2 **Aménagement du cœur d'îlot Lyautey-Fayolle** et requalification des parkings en pieds d'immeubles des tours Lyautey-Fayolle.
- 3 **Restructuration globale du groupe scolaire Joliot Curie** sur la base de deux écoles primaires, au sein d'une emprise élargie. Utilisation de l'école Madoumier pendant la durée des travaux.
- 4 **Aménagement de larges parvis au nord et au sud du groupe scolaire** permettant de sécuriser les abords et gérer les flux de cet équipement.
- 5 **Requalification et résidentialisation du petit S** (n° 7 à 19 rue du Maréchal Juin) grâce à la réutilisation de la voirie et des parkings le long de la rue.
- 6 **Création d'un espace associatif et créatif dans la gentilhommière du Mas Jambost** et requalification des espaces extérieurs en lien avec la réhabilitation du bâti.
- 7 **Résidentialisation** des immeubles de Noalis du n° 11 au n° 25 rue Joliot Curie.
- 8 **Aménagement d'un jardin et d'une aire de jeux structurante** au sud du groupe scolaire.
- 9 **Requalification et résidentialisation du grand S** (n° 2 à 8 rue du Maréchal Juin).
- 10 **Repositionnement du terminus du BHNS**, servant aussi aux bus scolaires.
- 11 Création de **cheminements piétons** permettant les circulations douces et les liaisons nord-sud et est-ouest.
- 12 Recomposition des **îlots à bâtir permettant la diversification de l'habitat** dont une nouvelle offre de maisons individuelles au sud.
- 13 **Création de voiries** pour desservir les nouveaux logements et les équipements.
- 14 Aménagement de l'espace public permettant de **connecter le collège Calmette** au quartier. Création ou requalification de **parkings publics**.



Le secteur résidentiel nord, Madoumier-Parc du Talweg

- 1 **Aménagements dans le parc du Talweg** avec la création d'un parvis entre le centre culturel et le gymnase.
- 2 **Aménagement des abords du passage souterrain** permettant d'améliorer la liaison entre le campus universitaire de la Borie et le parc du Talweg.
- 3 **Aménagement du cœur d'îlot** public Madoumier.
- 4 **Utilisation du groupe scolaire Madoumier** pendant les travaux du groupe scolaire Joliot Curie, maintien de la possibilité de démolition puis aménagement d'un square.

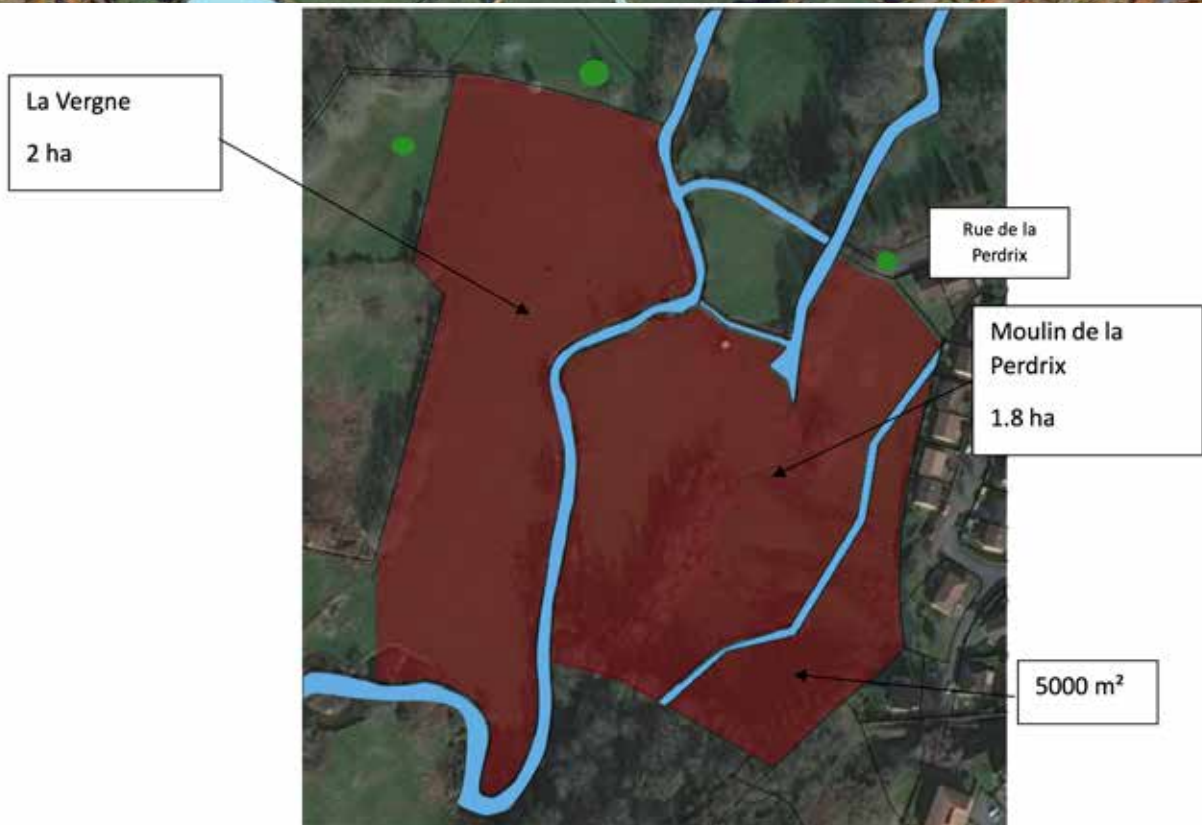
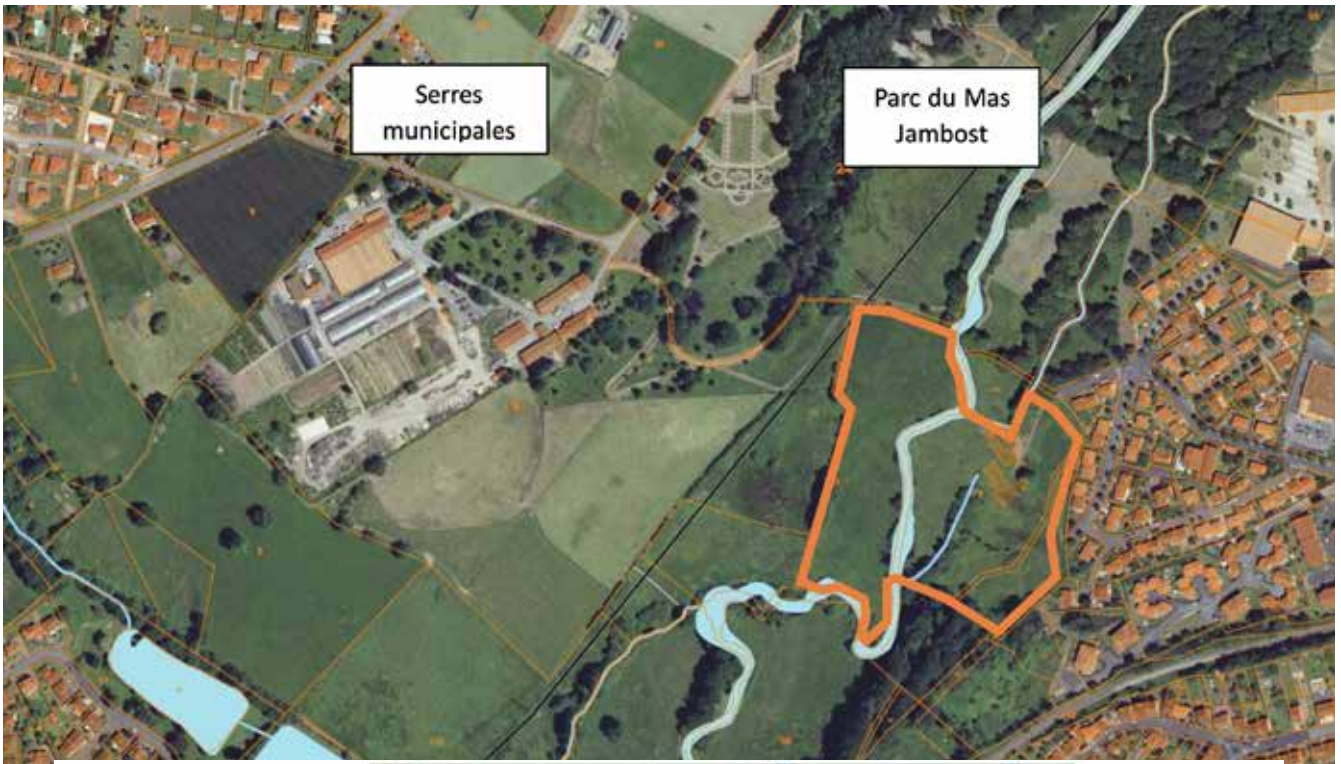


ANNEXE IV

DONNÉES TECHNIQUES

VAL DE L'AURENCE SUD

Localisation



Vues du site



Ancienne localisation du moulin (à proximité de la chute du bief).

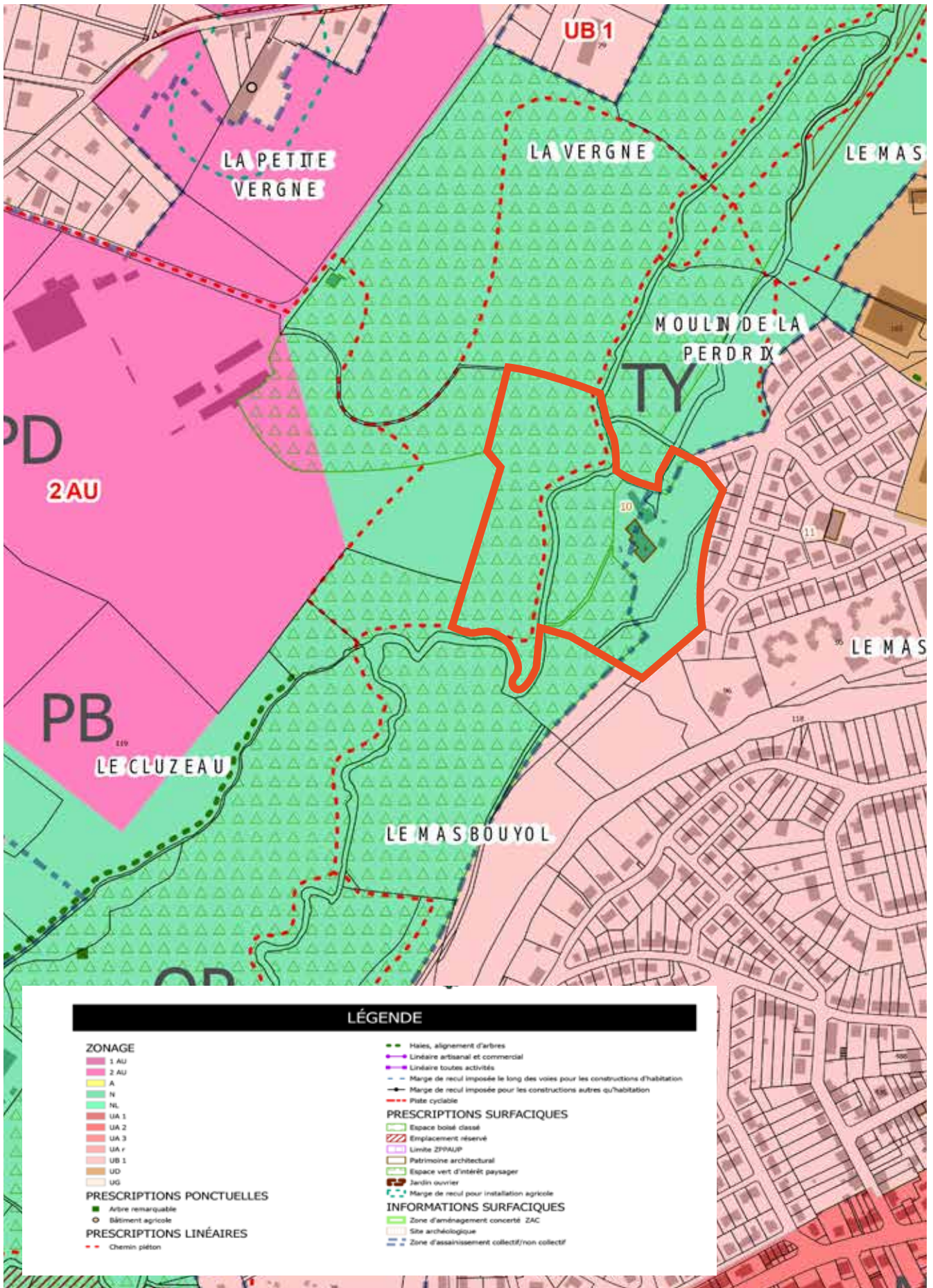


Grande parcelle « La Vergne ».



Vue sur la vallée de l'Aurence (dos au secteur résidentiel).

Urbanisme



Données environnementales



Inventaire des zones humides.

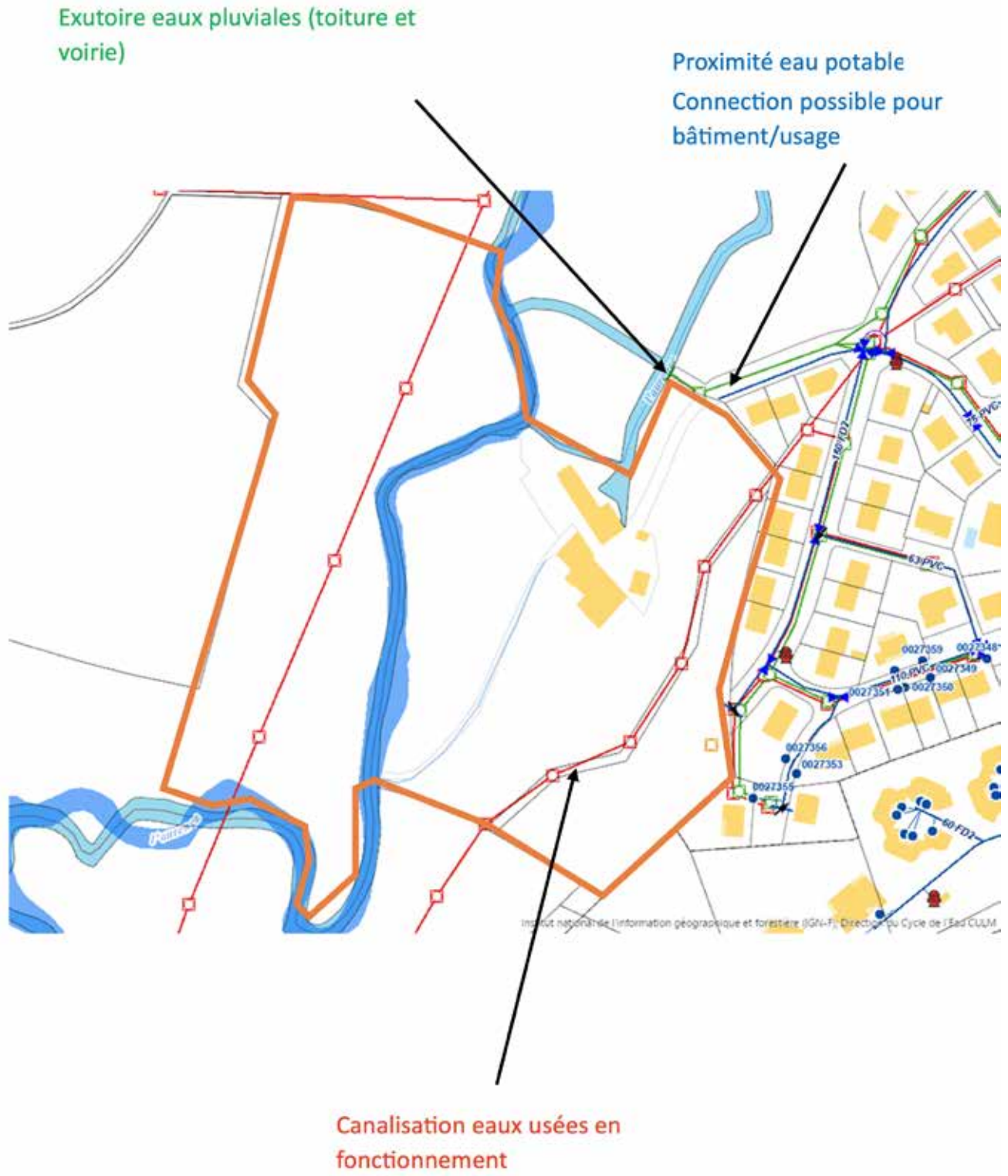


Données faune (source: observatoire communautaire de la biodiversité de Limoges Métropole, extraction du 12 février 2024).

Nom scientifique	Nom commun	Protégée	Patrimonialité
Lanius collurio (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche écorcheur	Oui	Très forte
Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	Oui	Très forte
Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)	Grand capricorne	Oui	Très forte
Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	Oui	Très forte
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Oui	Forte
Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	Oui	Forte
Caprimulgus europaeus (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	Oui	Forte
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	Oui	Forte
Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Lucarne cerf-volant	Oui	Forte
Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie	Oui	Forte
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1758)	Tarier pâtre	Oui	Moyenne
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Oui	Moyenne
Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	Oui	Moyenne
Pardalis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Oui	Moyenne
Hierophis viridiflavus (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Oui	Moyenne
Alytes obstetricans (Laurenti, 1789)	Alyte accoucheur	Oui	Moyenne
Rana dalmatina (Fitzinger in Bonaparte, 1838)	Grenouille agile	Oui	Moyenne
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Oui	Faible
Lissatriton helveticus (Razoumawsky, 1789)	Triton palmé	Oui	Faible
Erinaceus europaeus (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe	Oui	Faible
Rana temporaria (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse	Oui	Faible
Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	Oui	Faible
Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Écureuil roux	Oui	Faible
Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	Oui	Faible

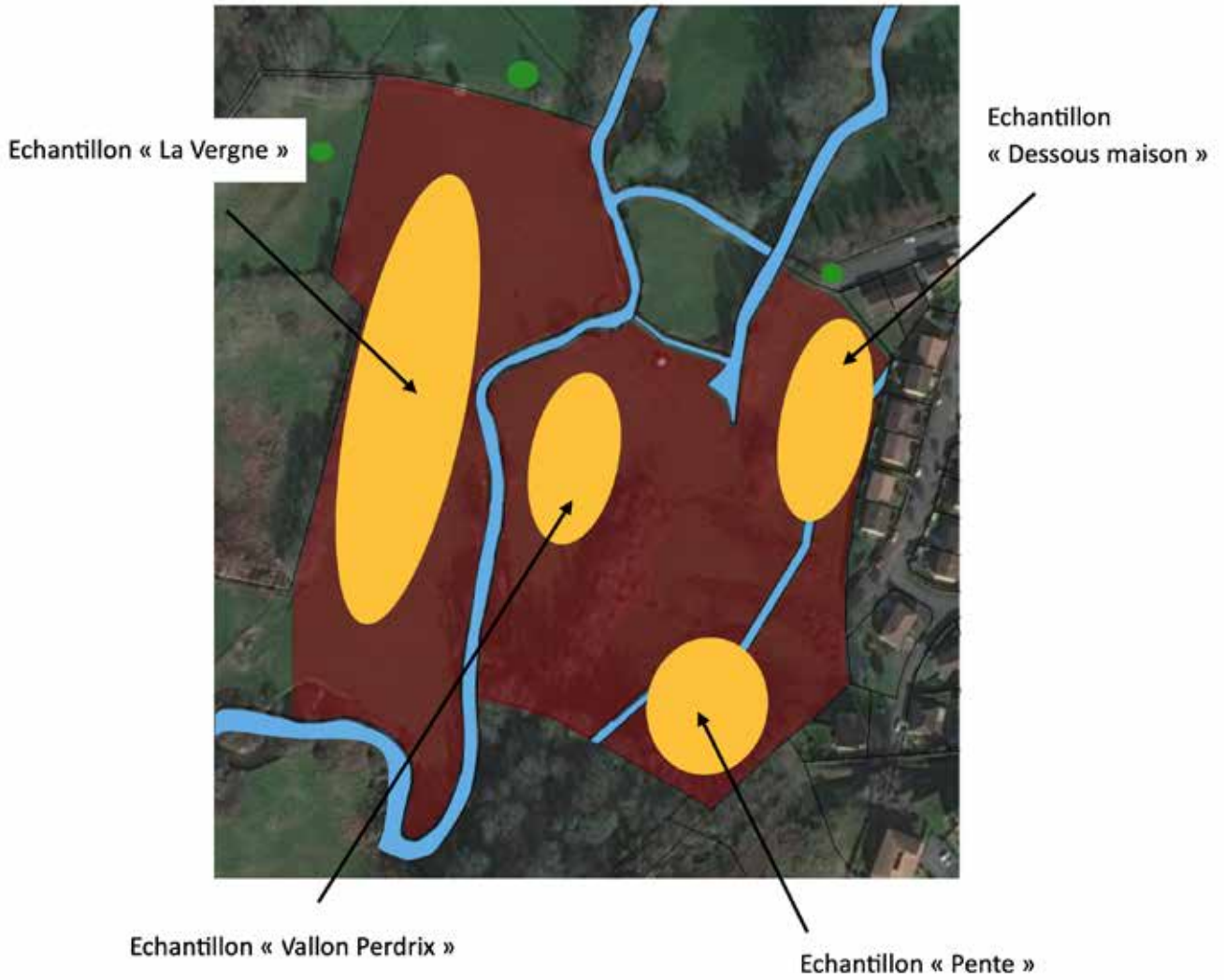
Liste des espèces protégées observées.

Réseaux et voirie



Analyses physico-chimiques

Localisation des zones de prélèvements effectués en novembre 2023.



Analyses du sol



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



date: 11 janvier 2024

00463 N° analyse :
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine 231122-13429
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1 Intermediaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm
 Date de prélèvement: 31/10/2023
 Date de réception: 20/11/2023
 Date de début d'analyse: 20/11/2023
 Date de fin d'analyse: 10/01/2024

Parcelle : 4- LA VERGNE
 Surface
 Niveau de production: 3

RAPPORT INTERPRETATION AGRICOLE

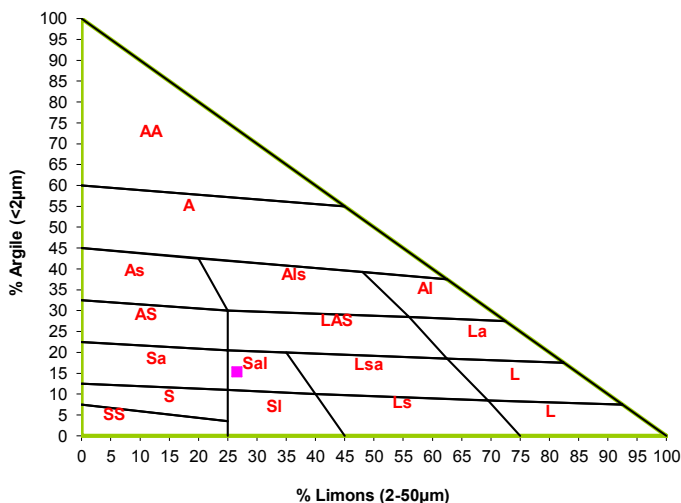
Préparation

Déterminations	Résultats	Unité	Méthode
Date de séchage	20/11/2023		NF EN ISO 11464
Durée du séchage	7	jours	
Date de broyage/tamisage	27/11/2023		
Refus tamis 2 mm	5.1	% MS	NF EN 16174
Date de minéralisation			

Etat physique : la granulométrie

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation	Méthode
Argiles	15.3	%		Classe Sal	NF X 31-107
Limons fins	15.7	%			
Limons gros	10.9	%			
Sables fins	28.6	%			
Sables gros	29.5	%			
Indice de battance	0.5		<2	Horizon non battant	Calcul

Diagramme de texture (Source: GEPPA)



- AA Argile Lourde
- A Argileux
- As Argile sableuse
- Als Argile Limono-sableuse
- Al Argile limoneuse
- AS Argilo-sableux
- LAS Limon Argilo-sableux
- La Limon argileux
- Sa Sable argileux
- Sal Sable Argilo-limoneux
- Lsa Limon sablo-argileux
- L Limon
- S Sableux
- SS Sable
- SI Sable limoneux
- LS Limon sableux
- LL Limon pur



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



Etat d'acidité

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
CEC	10.8	meq%		XXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-130
Taux de Saturation	63.3	%	> 70	XXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
pH H ₂ O	5.6	unité pH	6,2 - 6,6	XXXXXXXXXX					NF ISO 10390
pH KCl	4.5	unité pH		XXXXXX					NF ISO 10390
Calcaire total		%							NF ISO 10693
Calcaire actif		%							NF X 31-106

Etat Organique

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Matière organique	4.7	%	2,5 - 3,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10694
Azote total	2.2	p.mille	1 - 2,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 13878
C/N	12.4		9 - 11	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
S-SO ₄ (Soufre)		mg/kg MS							Méthode Scott

Etat Minéral

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
P ₂ O ₅ Dyer	194	p.p.m.	120	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-160
P ₂ O ₅ J H		p.p.m.							NF X 31-161
P ₂ O ₅ Olsen	45	p.p.m.	50	XXXXXXXXXXXX					NF ISO 11263
K ₂ O (Oxyde de potassium)	47	p.p.m.	140	XXXXXX					NF X 31-108
MgO (Oxyde de Magnésium)	176	p.p.m.	100	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
CaO (Oxyde de Calcium)	1640	p.p.m.	2100	XXXXXXXXXXXX					
Na ₂ O (Oxyde de sodium)		p.p.m.							
Rapport K ₂ O/MgO	0.3		1.3	XXX					Calcul

Equilibre du sol

Déterminations	Résultats	Unité
K ₂ O (Oxyde de potassium)	0.1	meq%
MgO (Oxyde de Magnésium)	0.9	meq%
CaO (Oxyde de Calcium)	5.9	meq%
TOTAL	6.8	meq%
H ₃ O ⁺	4.0	meq%
CEC	10.8	meq%
Taux de saturation	63.3	%

- CaO
- H₃O⁺
- K₂O
- MgO



00463

Limoges Métropole - Communauté Urbaine

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY

87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :

231122-13429

Intermediaire :
LE CLIENT

Profondeur de prélèvement

Sol cm

Sous-sol cm

Etat en Oligoélément

Déterminations	Résultats	Unité	Teneur souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Cu EDTA (cuivre)		p.p.m.							NF X 31-120
Zn EDTA (zinc)		p.p.m.							
Mn EDTA (manganèse)		p.p.m.							
Fe EDTA (fer)		p.p.m.							
Pb EDTA (plomb)		p.p.m.							
Cd EDTA (cadmium)		p.p.m.							
B (bore)		p.p.m.							NF X 31-122

Etat en Eléments-Traces Métalliques

Déterminations	Résultats	Unité	Seuil	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Hg (Mercure)		mg/kg MS							NF EN 16175-2
Cd (Cadmium)		mg/kg MS							NF EN 16170
Cr (Chrome)		mg/kg MS							
Cu (Cuivre)		mg/kg MS							
Ni (Nickel)		mg/kg MS							
Pb (Plomb)		mg/kg MS							
Zn (Zinc)		mg/kg MS							
Se (Sélénium)		mg/kg MS							
As (Arsenic)		mg/kg MS							
Sr (Strontium)		mg/kg MS							
Ba (Baryum)		mg/kg MS							
Sb (Antimoine)		mg/kg MS							
P (Phosphore)		mg/kg MS							
Al (Aluminium échangeable)		p.p.m.							
Co (Cobalt)		mg/kg MS							NF EN 16170
Mo (Molybdène)		mg/kg MS							
Fe (Fer)		mg/kg MS							
Mn (Manganèse)		mg/kg MS							
B (Bore)		mg/kg MS							

Réserve Fertilisation et Etat calcique du sol

P_2O_5		K_2O		MgO		CaO	
210	unités/Ha	-260	unités/Ha	210	unités/Ha	-1300	unités/Ha

Interpretation

Le chaulage doit être la priorité absolue avant la fertilisation minérale.

Chaulage de redressement 2 T/Ha de CaO sur 2 à 3 ans selon culture puis entretien tous les 3 ans avec 1 T/Ha.

Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chaulage d'entretien un amendement calcaire cru.

Calcaire à action rapide :

multipliez la quantité de CaO par 2

Calcaire à action moyennement rapide:

multipliez la quantité de CaO par 2,5

Calcaire à action lente:

multipliez la quantité de CaO par 3

N'apportez pas d'amendement magnésien, le sol est bien pourvu.

00463
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :
 231122-13429
 Intermediaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm

Conseil de fertilisation

	Fumure d'entretien P2O5	Fumure d'entretien K2O	production élevée	
			Fumure phosphatée P ₂ O ₅ unités / Ha	Fumure potassique K ₂ O unités / Ha
Céréales pailles enlevées	70	110	0	170
Céréales pailles enfouies	60	60	0	120
Maïs grain	50	60	0	130
Maïs ensilage	60	160	0	220
Sorgho grain ensilé	60	120	0	180
Tournesol	60	60	0	110
Colza	70	60	0	110
Pois	60	100	0	170
Pomme de terre	60	200	0	270
Betterave	80	230	0	320
Luzerne fauchée	80	210	0	300
Prairie temporaire de fauche	80	180	0	240
Prairie temporaire fauche pâture	60	130	0	200
Prairie temporaire de pâture	40	90	0	130

Le fumier est un amendement pour le sol et un engrais pour les plantes, déduisez les apports de fertilisation dûs au fumier si vous en apportez.

Pour connaître la valeur de votre fumier, vous pouvez en faire l'analyse N,P,K.

Valeur moyennes Unités par tonne	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Fumier bovin	3 à 10	3 à 5	6 à 10
Compost	4 à 12	3 à 4	4 à 12
Lisier	2 à 3	0,5 à 2	1 à 4

Faire une analyse de contrôle dans 5 ans pour corriger les déséquilibres.

Le Responsable Technique



Laboratoire agréé par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour la Physico-chimie, la Granulométrie, les oligo-éléments, les éléments traces métalliques et les reliquats azotés.

Les Incertitudes de mesures sont disponibles sur demande. Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives.



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



date: 12 janvier 2024

00463 N° analyse :
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine 231122-13427
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1 Intermediaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm
 Date de prélèvement: 31/10/2023
 Date de réception: 20/11/2023
 Date de début d'analyse: 20/11/2023
 Date de fin d'analyse: 10/01/2024

Parcelle : 2- PENTE
 Surface
 Niveau de production: 3

RAPPORT INTERPRETATION AGRICOLE

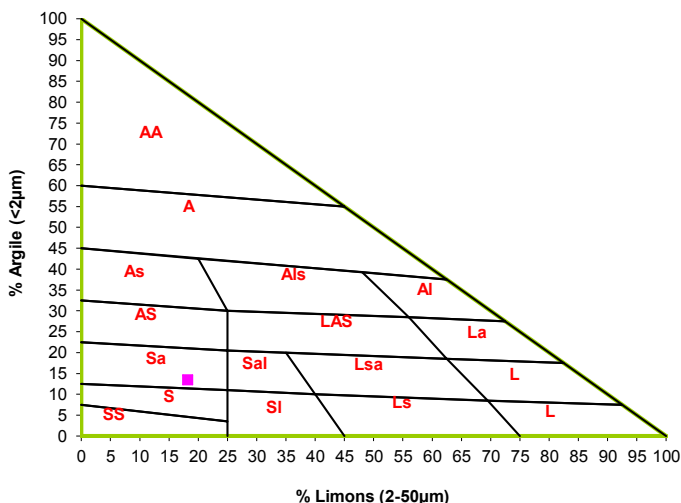
Préparation

Déterminations	Résultats	Unité	Méthode
Date de séchage	20/11/2023		NF EN ISO 11464
Durée du séchage	7	jours	
Date de broyage/tamissage	27/11/2023		
Refus tamis 2 mm	6.0	% MS	
Date de minéralisation			NF EN 16174

Etat physique : la granulométrie

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation	Méthode
Argiles	13.5	%		Classe Sa	NF X 31-107
Limons fins	9.8	%			
Limons gros	8.4	%			
Sables fins	11.4	%			
Sables gros	56.9	%			
Indice de battance	0.3		<2	Horizon non battant	Calcul

Diagramme de texture (Source: GEPPA)



- AA Argile Lourde
- A Argileux
- As Argile sableuse
- Als Argile Limono-sableuse
- Al Argile limoneuse
- AS Argilo-sableux
- LAS Limon Argilo-sableux
- La Limon argileux
- Sa Sable argileux
- Sal Sable Argilo-limoneux
- Lsa Limon sablo-argileux
- L Limon
- S Sableux
- SS Sable
- Si Sable limoneux
- Ls Limon sableux
- LL Limon pur



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



Etat d'acidité

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
CEC	9.8	meq%		XXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-130
Taux de Saturation	29.7	%	> 70	XXXXXX					Calcul
pH H ₂ O	5.4	unité pH	6,2 - 6,6	XXXXXX					NF ISO 10390
pH KCl	4.2	unité pH		XXXXXX					NF ISO 10390
Calcaire total		%							NF ISO 10693
Calcaire actif		%							NF X 31-106

Etat Organique

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Matière organique	6.5	%	2,5 - 3,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10694
Azote total	2.8	p.mille	1 - 2,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 13878
C/N	13.5		9 - 11	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
S-SO ₄ (Soufre)		mg/kg MS							Méthode Scott

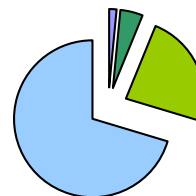
Etat Minéral

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
P ₂ O ₅ Dyer	85	p.p.m.	100	XXXXXXXXXXXX					NF X 31-160
P ₂ O ₅ J H		p.p.m.							NF X 31-161
P ₂ O ₅ Olsen	36	p.p.m.	50	XXXXXXXXXX					NF ISO 11263
K ₂ O (Oxyde de potassium)	70	p.p.m.	120	XXXXXXXXXX					NF X 31-108
MgO (Oxyde de Magnésium)	92	p.p.m.	90	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
CaO (Oxyde de Calcium)	644	p.p.m.	1900	XXXXXX					
Na ₂ O (Oxyde de sodium)		p.p.m.							
Rapport K ₂ O/MgO	0.8		1.3	XXXXXXXXXX					Calcul

Equilibre du sol

Déterminations	Résultats	Unité
K ₂ O (Oxyde de potassium)	0.1	meq%
MgO (Oxyde de Magnésium)	0.5	meq%
CaO (Oxyde de Calcium)	2.3	meq%
TOTAL	2.9	meq%
H ₃ O ⁺	6.9	meq%
CEC	9.8	meq%
Taux de saturation	29.7	%

- CaO
- H₃O⁺
- K₂O
- MgO



00463

Limoges Métropole - Communauté Urbaine

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY

87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :

231122-13427

Intermediaire :
LE CLIENT

Profondeur de prélèvement

Sol cm

Sous-sol cm

Etat en Oligoélément

Déterminations	Résultats	Unité	Teneur souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Cu EDTA (cuivre)		p.p.m.							NF X 31-120
Zn EDTA (zinc)		p.p.m.							
Mn EDTA (manganèse)		p.p.m.							
Fe EDTA (fer)		p.p.m.							
Pb EDTA (plomb)		p.p.m.							
Cd EDTA (cadmium)		p.p.m.							
B (bore)		p.p.m.							NF X 31-122

Etat en Eléments-Traces Métalliques

Déterminations	Résultats	Unité	Seuil	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Hg (Mercure)		mg/kg MS							NF EN 16175-2
Cd (Cadmium)		mg/kg MS							NF EN 16170
Cr (Chrome)		mg/kg MS							
Cu (Cuivre)		mg/kg MS							
Ni (Nickel)		mg/kg MS							
Pb (Plomb)		mg/kg MS							
Zn (Zinc)		mg/kg MS							
Se (Sélénium)		mg/kg MS							
As (Arsenic)		mg/kg MS							
Sr (Strontium)		mg/kg MS							
Ba (Baryum)		mg/kg MS							
Sb (Antimoine)		mg/kg MS							
P (Phosphore)		mg/kg MS							
Al (Aluminium échangeable)		p.p.m.							
Co (Cobalt)		mg/kg MS							NF EN 16170
Mo (Molybdène)		mg/kg MS							
Fe (Fer)		mg/kg MS							
Mn (Manganèse)		mg/kg MS							
B (Bore)		mg/kg MS							

Réserve Fertilisation et Etat calcique du sol

P_2O_5	K_2O	MgO	CaO
-40	-140	10	-3200
unités/Ha	unités/Ha	unités/Ha	unités/Ha

Interpretation

Le chaulage doit être la priorité absolue avant la fertilisation minérale.

Commencer avec 1 à 1,5 T / Ha de CaO selon CEC puis faire un redressement avec 2 x 1,5 T / Ha de CaO sur 3 ans selon culture.

Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chaulage d'entretien un amendement calcaire cru.

Calcaire à action rapide :

multipliez la quantité de CaO par 2

Calcaire à action moyennement rapide:

multipliez la quantité de CaO par 2,5

Calcaire à action lente:

multipliez la quantité de CaO par 3

Pensez à prévoir un amendement magnésien d'ici 3 ans

00463
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :
 231122-13427

Intermédiaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm

Conseil de fertilisation

	Fumure d'entretien P2O5	Fumure d'entretien K2O	production élevée	
			Fumure phosphatée P ₂ O ₅ unités / Ha	Fumure potassique K ₂ O unités / Ha
Céréales pailles enlevées	70	110	90	150
Céréales pailles enfouies	60	60	80	100
Maïs grain	50	60	70	110
Maïs ensilage	60	160	80	200
Sorgho grain ensilé	60	120	80	160
Tournesol	60	60	80	100
Colza	70	60	90	100
Pois	60	100	80	150
Pomme de terre	60	200	80	250
Betterave	80	230	100	290
Luzerne fauchée	80	210	100	270
Prairie temporaire de fauche	80	180	100	220
Prairie temporaire fauche pâture	60	130	80	190
Prairie temporaire de pâture	40	90	60	120

Le fumier est un amendement pour le sol et un engrais pour les plantes, déduisez les apports de fertilisation dûs au fumier si vous en apportez.

Pour connaître la valeur de votre fumier, vous pouvez en faire l'analyse N,P,K.

Valeur moyennes Unités par tonne	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Fumier bovin	3 à 10	3 à 5	6 à 10
Compost	4 à 12	3 à 4	4 à 12
Lisier	2 à 3	0,5 à 2	1 à 4

Faire une analyse de contrôle dans 5 ans pour corriger les déséquilibres.

Le Responsable Technique



Laboratoire agréé par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour la Physico-chimie, la Granulométrie, les oligo-éléments, les éléments traces métalliques et les reliquats azotés.
 Les Incertitudes de mesures sont disponibles sur demande. Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives.



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



date: 11 janvier 2024

00463 N° analyse :
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine 231122-13428
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1 Intermediaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm
 Date de prélèvement: 31/10/2023
 Date de réception: 20/11/2023
 Date de début d'analyse: 20/11/2023
 Date de fin d'analyse: 10/01/2024

Parcelle : 3- VALLON PERDRIX
 Surface
 Niveau de production: 3

RAPPORT INTERPRETATION AGRICOLE

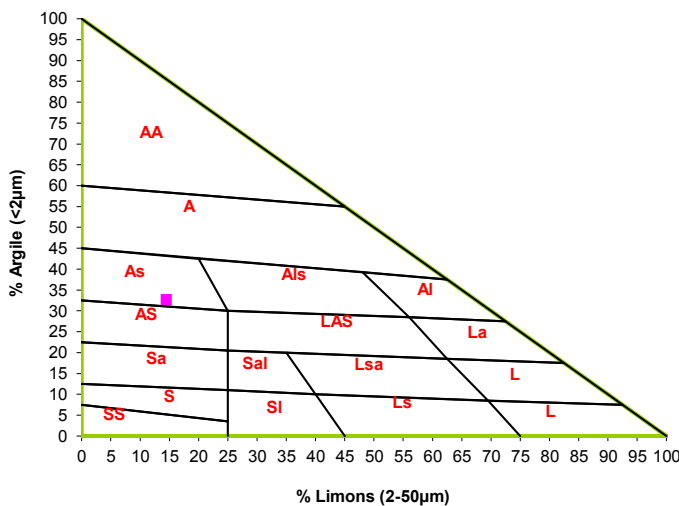
Préparation

Déterminations	Résultats	Unité	Méthode
Date de séchage	20/11/2023		NF EN ISO 11464
Durée du séchage	7	jours	
Date de broyage/tamisage	27/11/2023		
Refus tamis 2 mm	4.2	% MS	NF EN 16174
Date de minéralisation			

Etat physique : la granulométrie

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation	Méthode
Argiles	32.7	%		Classe As	NF X 31-107
Limons fins	3.4	%			
Limons gros	11.1	%			
Sables fins	24.3	%			
Sables gros	28.6	%			
Indice de battance	0.2		<2	Horizon non battant	Calcul

Diagramme de texture (Source: GEPPA)



- AA Argile Lourde
- A Argileux
- As Argile sableuse
- Als Argile Limono-sableuse
- Al Argile limoneuse
- AS Argilo-sableux
- LAS Limon Argilo-sableux
- La Limon argileux
- Sa Sable argileux
- Sal Sable Argilo-limoneux
- Lsa Limon sablo-argileux
- L Limon
- S Sableux
- SS Sable
- SI Sable limoneux
- Ls Limon sableux
- LL Limon pur



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



Etat d'acidité

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
CEC	12.9	meq%		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-130
Taux de Saturation	69.7	%	> 70	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
pH H ₂ O	6.0	unité pH	6,2 - 6,6	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10390
pH KCl	4.7	unité pH		XXXXXXXXXXXX					NF ISO 10390
Calcaire total		%							NF ISO 10693
Calcaire actif		%							NF X 31-106

Etat Organique

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Matière organique	5.5	%	2,5 - 3,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10694
Azote total	2.6	p.mille	1 - 2,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 13878
C/N	12.3		9 - 11	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
S-SO ₄ (Soufre)		mg/kg MS							Méthode Scott

Etat Minéral

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
P ₂ O ₅ Dyer	572	p.p.m.	130	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-160
P ₂ O ₅ J H		p.p.m.							NF X 31-161
P ₂ O ₅ Olsen	98	p.p.m.	50	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 11263
K ₂ O (Oxyde de potassium)	193	p.p.m.	150	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-108
MgO (Oxyde de Magnésium)	244	p.p.m.	110	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
CaO (Oxyde de Calcium)	2060	p.p.m.	2500	XXXXXXXXXXXX					
Na ₂ O (Oxyde de sodium)		p.p.m.							
Rapport K ₂ O/MgO	0.8		1.3	XXXXXXXXXXXX					Calcul

Equilibre du sol

Déterminations	Résultats	Unité
K ₂ O (Oxyde de potassium)	0.4	meq%
MgO (Oxyde de Magnésium)	1.2	meq%
CaO (Oxyde de Calcium)	7.4	meq%
TOTAL	9.0	meq%
H ₃ O ⁺	3.9	meq%
CEC	12.9	meq%
Taux de saturation	69.7	%

- CaO
- H₃O⁺
- K₂O
- MgO



00463

Limoges Métropole - Communauté Urbaine

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY

87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :

231122-13428

Intermediaire :
LE CLIENT

Profondeur de prélèvement

Sol cm

Sous-sol cm

Etat en Oligoélément

Déterminations	Résultats	Unité	Teneur souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Cu EDTA (cuivre)		p.p.m.							NF X 31-120
Zn EDTA (zinc)		p.p.m.							
Mn EDTA (manganèse)		p.p.m.							
Fe EDTA (fer)		p.p.m.							
Pb EDTA (plomb)		p.p.m.							
Cd EDTA (cadmium)		p.p.m.							
B (bore)		p.p.m.							NF X 31-122

Etat en Eléments-Traces Métalliques

Déterminations	Résultats	Unité	Seuil	Interprétation					Méthode	
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé		
Hg (Mercure)		mg/kg MS							NF EN 16175-2	
Cd (Cadmium)		mg/kg MS							NF EN 16170	
Cr (Chrome)		mg/kg MS								
Cu (Cuivre)		mg/kg MS								
Ni (Nickel)		mg/kg MS								
Pb (Plomb)		mg/kg MS								
Zn (Zinc)		mg/kg MS								
Se (Sélénium)		mg/kg MS								
As (Arsenic)		mg/kg MS								
Sr (Strontium)		mg/kg MS								
Ba (Baryum)		mg/kg MS								
Sb (Antimoine)		mg/kg MS								
P (Phosphore)		mg/kg MS								
Al (Aluminium) échangeable		p.p.m.								Méthode Jackson
Co (Cobalt)		mg/kg MS								NF EN 16170
Mo (Molybdène)		mg/kg MS								
Fe (Fer)		mg/kg MS								
Mn (Manganèse)		mg/kg MS								
B (Bore)		mg/kg MS								

Réserve Fertilisation et Etat calcique du sol

P_2O_5	K_2O	MgO	CaO
1240	120	380	-1300
unités/Ha	unités/Ha	unités/Ha	unités/Ha

Interpretation

Il faudra prévoir un chaulage avant les 2 ans à venir.

Chaulage de redressement à raison de 1,5 tonnes/Ha de CaO puis entretien tous les 3 ans avec 1 T/Ha.

Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chaulage d'entretien un amendement calcaire cru.

Calcaire à action rapide : multipliez la quantité de CaO par 2
 Calcaire à action moyennement rapide: multipliez la quantité de CaO par 2,5
 Calcaire à action lente: multipliez la quantité de CaO par 3

Évitez l'apport de magnésie, le sol est déjà largement pourvu

00463
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :
 231122-13428

Intermédiaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm

Conseil de fertilisation

	Fumure d'entretien P2O5	Fumure d'entretien K2O	production élevée	
			Fumure phosphatée P ₂ O ₅ unités / Ha	Fumure potassique K ₂ O unités / Ha
Céréales pailles enlevées	70	110	0	50
Céréales pailles enfouies	60	60	0	30
Maïs grain	50	60	0	30
Maïs ensilage	60	160	0	100
Sorgho grain ensilé	60	120	0	60
Tournesol	60	60	0	30
Colza	70	60	0	30
Pois	60	100	0	40
Pomme de terre	60	200	0	140
Betterave	80	230	0	170
Luzerne fauchée	80	210	0	150
Prairie temporaire de fauche	80	180	0	120
Prairie temporaire fauche pâture	60	130	0	70
Prairie temporaire de pâture	40	90	0	30

Le fumier est un amendement pour le sol et un engrais pour les plantes, déduisez les apports de fertilisation dûs au fumier si vous en apportez.

Pour connaître la valeur de votre fumier, vous pouvez en faire l'analyse N,P,K.

Valeur moyennes Unités par tonne	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Fumier bovin	3 à 10	3 à 5	6 à 10
Compost	4 à 12	3 à 4	4 à 12
Lisier	2 à 3	0,5 à 2	1 à 4

Faire une analyse de contrôle dans 5 ans pour corriger les déséquilibres.

Le Responsable Technique



Laboratoire agréé par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour la Physico-chimie, la Granulométrie, les oligo-éléments, les éléments traces métalliques et les reliquats azotés.
 Les Incertitudes de mesures sont disponibles sur demande. Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives.



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



date: 12 janvier 2024

00463 N° analyse :
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine 231122-13426
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1 Intermediaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm
 Date de prélèvement: 31/10/2023
 Date de réception: 20/11/2023
 Date de début d'analyse: 20/11/2023
 Date de fin d'analyse: 10/01/2024

Parcelle : 1- DESSOUS MAISON
 Surface
 Niveau de production: 3

RAPPORT INTERPRETATION AGRICOLE

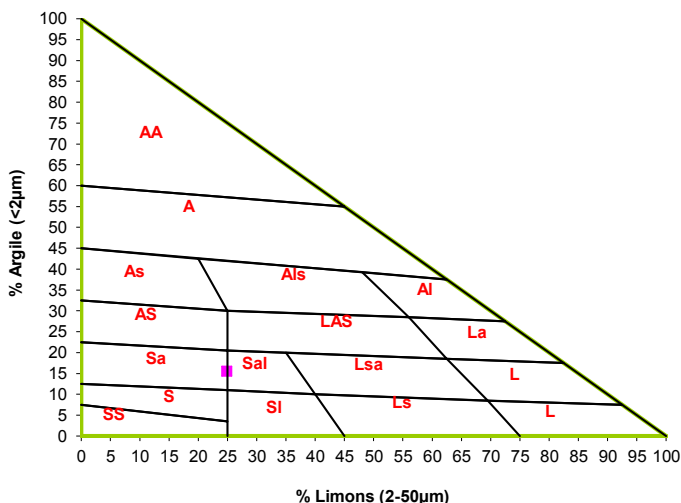
Préparation

Déterminations	Résultats	Unité	Méthode
Date de séchage	20/11/2023		NF EN ISO 11464
Durée du séchage	7	jours	
Date de broyage/tamisage	27/11/2023		
Refus tamis 2 mm	5.8	% MS	
Date de minéralisation			NF EN 16174

Etat physique : la granulométrie

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation	Méthode
Argiles	15.5	%		Classe Sa	NF X 31-107
Limons fins	16.4	%			
Limons gros	8.5	%			
Sables fins	13.9	%			
Sables gros	45.8	%			
Indice de battance	0.4		<2	Horizon non battant	Calcul

Diagramme de texture (Source: GEPPA)



- AA Argile Lourde
- A Argileux
- As Argile sableuse
- Als Argile Limono-sableuse
- Al Argile limoneuse
- AS Argilo-sableux
- LAS Limon Argilo-sableux
- La Limon argileux
- Sa Sable argileux
- Sal Sable Argilo-limoneux
- Lsa Limon sablo-argileux
- L Limon
- S Sableux
- SS Sable
- Si Sable limoneux
- Ls Limon sableux
- LL Limon pur



VILLE DE LIMOGES
 LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
 25 avenue Marconi
 87100 LIMOGES
 Tél: 05.55.04.46.20 Fax: 05.55.04.46.29
 courriel: labo@limoges.fr



Etat d'acidité

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
CEC	11.6	meq%		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-130
Taux de Saturation	82.9	%	> 70	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
pH H ₂ O	6.8	unité pH	6,2 - 6,6	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10390
pH KCl	5.8	unité pH		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10390
Calcaire total		%							NF ISO 10693
Calcaire actif		%							NF X 31-106

Etat Organique

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Matière organique	6.5	%	2,5 - 3,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10694
Azote total	3.4	p.mille	1 - 2,5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 13878
C/N	11.1		9 - 11	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
S-SO ₄ (Soufre)		mg/kg MS							Méthode Scott

Etat Minéral

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
P ₂ O ₅ Dyer	905	p.p.m.	110	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-160
P ₂ O ₅ J H		p.p.m.							NF X 31-161
P ₂ O ₅ Olsen	142	p.p.m.	50	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 11263
K ₂ O (Oxyde de potassium)	565	p.p.m.	130	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-108
MgO (Oxyde de Magnésium)	277	p.p.m.	100	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					
CaO (Oxyde de Calcium)	1960	p.p.m.	2300	XXXXXXXXXXXX					
Na ₂ O (Oxyde de sodium)		p.p.m.							
Rapport K ₂ O/MgO	2.0		1.3	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul

Equilibre du sol

Déterminations	Résultats	Unité
K ₂ O (Oxyde de potassium)	1.2	meq%
MgO (Oxyde de Magnésium)	1.4	meq%
CaO (Oxyde de Calcium)	7.0	meq%
TOTAL	9.6	meq%
H ₃ O ⁺	2.0	meq%
CEC	11.6	meq%
Taux de saturation	82.9	%

- CaO
- H₃O⁺
- K₂O
- MgO



00463

Limoges Métropole - Communauté Urbaine

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY

87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :

231122-13426

Intermediaire :
LE CLIENT

Profondeur de prélèvement

Sol cm

Sous-sol cm

Etat en Oligoélément

Déterminations	Résultats	Unité	Teneur souhaitable	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Cu EDTA (cuivre)		p.p.m.							NF X 31-120
Zn EDTA (zinc)		p.p.m.							
Mn EDTA (manganèse)		p.p.m.							
Fe EDTA (fer)		p.p.m.							
Pb EDTA (plomb)		p.p.m.							
Cd EDTA (cadmium)		p.p.m.							
B (bore)		p.p.m.							NF X 31-122

Etat en Eléments-Traces Métalliques

Déterminations	Résultats	Unité	Seuil	Interprétation					Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	très élevé	
Hg (Mercure)		mg/kg MS							NF EN 16175-2
Cd (Cadmium)		mg/kg MS							NF EN 16170
Cr (Chrome)		mg/kg MS							
Cu (Cuivre)		mg/kg MS							
Ni (Nickel)		mg/kg MS							
Pb (Plomb)		mg/kg MS							
Zn (Zinc)		mg/kg MS							
Se (Sélénium)		mg/kg MS							
As (Arsenic)		mg/kg MS							
Sr (Strontium)		mg/kg MS							
Ba (Baryum)		mg/kg MS							
Sb (Antimoine)		mg/kg MS							
P (Phosphore)		mg/kg MS							
Al (Aluminium) échangeable		p.p.m.							
Co (Cobalt)		mg/kg MS							NF EN 16170
Mo (Molybdène)		mg/kg MS							
Fe (Fer)		mg/kg MS							
Mn (Manganèse)		mg/kg MS							
B (Bore)		mg/kg MS							

Réserve Fertilisation et Etat calcique du sol

P_2O_5		K_2O		MgO		CaO	
2230	unités/Ha	1220	unités/Ha	500	unités/Ha	-400	unités/Ha

Interpretation

Votre sol ne nécessite pas de chaulage cette année .
Chaulage d'entretien à raison de 1 T/Ha de CaO tous les 3 ans.

Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chaulage d'entretien un amendement calcaire cru.

Calcaire à action rapide : multipliez la quantité de CaO par 2
Calcaire à action moyennement rapide: multipliez la quantité de CaO par 2,5
Calcaire à action lente: multipliez la quantité de CaO par 3

Évitez l'apport de magnésie, le sol est déjà largement pourvu

00463
 Limoges Métropole - Communauté Urbaine
 DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU SERVICE DE L'EAU 19, RUE BERNARD PALISSY
 87031 LIMOGES CEDEX 1

N° analyse :
 231122-13426

Intermédiaire :
 LE CLIENT

Profondeur de prélèvement
 Sol cm
 Sous-sol cm

Conseil de fertilisation

	Fumure d'entretien P2O5	Fumure d'entretien K2O	production élevée	
			Fumure phosphatée P ₂ O ₅ unités / Ha	Fumure potassique K ₂ O unités / Ha
Céréales pailles enlevées	70	110	0	0
Céréales pailles enfouies	60	60	0	0
Maïs grain	50	60	0	0
Maïs ensilage	60	160	0	0
Sorgho grain ensilé	60	120	0	0
Tournesol	60	60	0	0
Colza	70	60	0	0
Pois	60	100	0	0
Pomme de terre	60	200	0	0
Betterave	80	230	0	0
Luzerne fauchée	80	210	0	0
Prairie temporaire de fauche	80	180	0	0
Prairie temporaire fauche pâture	60	130	0	0
Prairie temporaire de pâture	40	90	0	0

Le fumier est un amendement pour le sol et un engrais pour les plantes, déduisez les apports de fertilisation dûs au fumier si vous en apportez.

Pour connaître la valeur de votre fumier, vous pouvez en faire l'analyse N,P,K.

Valeur moyennes Unités par tonne	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
Fumier bovin	3 à 10	3 à 5	6 à 10
Compost	4 à 12	3 à 4	4 à 12
Lisier	2 à 3	0,5 à 2	1 à 4

Faire une analyse de contrôle dans 5 ans pour corriger les déséquilibres.

Le Responsable Technique



Laboratoire agréé par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour la Physico-chimie, la Granulométrie, les oligo-éléments, les éléments traces métalliques et les reliquats azotés.
 Les Incertitudes de mesures sont disponibles sur demande. Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément aux obligations du Règlement général sur la protection des données (RGPD¹), il est porté à votre connaissance que les données transmises par le biais des candidatures à l'appel à projet « Nos jardins de quartiers » font l'objet d'un traitement opéré par Limoges Métropole en sa qualité de responsable de traitement.

Pour les finalités suivantes

- 1 • **Permettre à Limoges Métropole de collecter et de traiter les dossiers de candidatures** transmis dans le cadre de l'appel à projets afin de déterminer les opportunités constituées par ces candidatures au regard des objectifs du dispositif.
- 2 • **Permettre à Limoges Métropole, selon l'éligibilité des candidatures, d'accompagner les candidats retenus** dans la mise en œuvre de leurs projets au regard des compétences exercées par l'EPCI.

- **Coordonnées**: adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail.
- **État civil, données d'identité**: nom, prénom, âge.
Données liées à l'exercice de la profession: domaine de compétences, expériences, activités antérieures, description du projet, motivations au regard des objectifs de l'appel à projets, calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet.
- **Informations d'ordre économique et financier**: modèle économique associé au projet, plan de financement envisagé pour le projet.

Sur le fondement

D'un traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD).

Données traitées nécessaires aux finalités et modalités d'exploitation des données

Les données telles que définies ci-après sont traitées par Limoges Métropole au titre des finalités 1 et 2 sur la base des éléments mentionnés par les candidats à l'appel à projets dans leurs dossiers de candidature.

Les traitements opérés au titre de la finalité 2 peuvent nécessiter des données complémentaires dans l'hypothèse où les dossiers de candidature retenus ne contiendraient pas la totalité des données requises.

Ces traitements complémentaires s'inscrivent cependant dans le même périmètre que celui défini ci-après en termes de catégories de données et ne donnent pas lieu à la collecte et au traitement de catégories de données non définies dans le présent document.

Le formalisme et le contenu des dossiers de candidature étant laissés à la libre appréciation des candidats à l'appel à projets, ceux-ci sont susceptibles de mentionner dans ces dossiers et de leur propre initiative, des contenus et données de leur choix qui sont susceptibles de comporter des données à caractère personnel d'autre nature que celles indiquées ci-avant et traitées par Limoges Métropole pour la réalisation des finalités.

Limoges Métropole ne procédera à aucun traitement autre qu'une seule et stricte consultation dans les dossiers de candidature d'éventuelles données autres que celles définies ci-avant si ces données ne sont pas nécessaires aux finalités et en strict lien avec celles-ci.

Le présent document porte exclusivement sur les données traitées par Limoges Métropole dans le cadre de l'appel à projets et en strict lien avec les finalités définies à ce titre.

Tout traitement de données réalisé par les porteurs de projets retenus en lien avec l'activité qu'ils mettront en œuvre pour leur propre compte ne relève en aucun cas du périmètre défini dans le présent document au titre de la responsabilité de traitement de Limoges Métropole mais exclusivement de la propre responsabilité de traitement des porteurs de projets concernés.

.....

1 • Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il incomberait alors aux porteurs de projets mettant en œuvre des traitements de données dans ce contexte et pour leur propre compte de s'assurer du respect de l'ensemble des obligations s'imposant à leur qualité de responsable de traitement au regard des dispositions réglementaires relatives à la protection des données.

| Durée de conservation des données

Les données traitées au titre de la finalité 1 sont conservées en base active par Limoges Métropole **jusqu'au terme de la procédure de sélection des candidats** à l'appel à projets et au plus tard jusqu'au mois d'août 2024.

À l'issue de cette échéance, les données seront supprimées des traitements en base active et seront archivées.

Les données traitées au titre de la finalité 2 sont susceptibles d'être conservées en base active par Limoges Métropole au-delà du terme de la procédure de sélection des candidats selon les nécessités liées à l'accompagnement des porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs projets au regard des compétences exercées par l'EPCI.

Dès lors que les porteurs de projets seront autonomes dans l'exercice de leur activité, les données seront supprimées des traitements en base active et seront archivées.

Le maintien d'éventuelles relations entre Limoges Métropole et les porteurs de projets donnant lieu au traitement de données à caractère personnel de ces porteurs de projets s'exécuterait alors sur la base de finalités distinctes de celles mentionnées dans le présent document, finalités et traitements établis par Limoges Métropole au regard des compétences exercées par l'EPCI et inscrits dans son registre des activités et traitements.

Sont notamment concernées par ces traitements relevant d'autres finalités que celles relatives à l'appel à projets les données nécessaires à l'accompagnement financier des porteurs de projets tel que défini dans le cahier des charges de l'appel à projets.

| Destinataires des données

→ **La Mission « Direction du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) »** de Limoges Métropole.

- **Les services administratifs de Limoges Métropole** concernés par les actions relevant de l'appel à projets.
- Spécifiquement et en tant que copilotage du projet « Nos Jardins de quartiers », **la Ville de Limoges**.
- Selon les nécessités, **les partenaires du projet « Nos Jardins de quartiers »** concernés par l'appel à projets.
- **Le bureau d'études accompagnant Limoges Métropole** dans le cadre de la faisabilité technique, économique et juridique des sites en agriculture urbaine.
- **Le doctorant** en charge d'une thèse en lien avec le sujet objet du présent document.
- **La Caisse des Dépôts - Banque des Territoires** dans le cadre de l'accompagnement financier indiqué dans le cahier des charges de l'appel à projet.

Les organismes mentionnés ci-avant, autres que les services de Limoges Métropole, sont considérés comme des destinataires des données traitées par Limoges Métropole et non comme des organismes traitant les données de manière conjointe avec Limoges Métropole dans le cadre d'une responsabilité conjointe établie au sens de l'article 26 du RGPD.

Il en résulte que les organismes mentionnés ci-avant, autres que les services de Limoges Métropole, traitent les données qui sont susceptibles de leur être transmises par Limoges Métropole en leur propre qualité de responsable de traitement, dans le respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent en cette qualité de responsable de traitement au regard des dispositions réglementaires relatives à la protection des données.

| Droits associés au présent traitement

Les personnes concernées disposent des droits suivants qu'elles peuvent exercer sur leurs données:

- Droit d'accès.
- Droit de rectification.
- Droit à l'effacement dans les limites de l'article 17 du RGPD.
- Droit de limitation du traitement.
- Droit d'opposition.

Les demandes d'exercice de droits peuvent être formulées auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole:

→ Par voie postale à l'adresse du siège:

à l'attention du DPO
Limoges Métropole
19 rue Bernard Palissy CS 10 001
87031 Limoges CEDEX 1

→ Par le biais du formulaire dédié sur le site internet de Limoges Métropole:

www.limoges-metropole.fr
menu : **Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données**

Indépendamment des droits inhérents à la base légale retenue pour ce traitement, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Les réclamations auprès de l'autorité de contrôle peuvent être formulées auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL):

→ **Sur le site web de la CNIL**

www.cnil.fr/fr/plaintes

→ **Par courrier postal en écrivant à :**

CNIL - Service des Plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Pour toute question relative à l'appel à projets « Nos jardins de quartiers », vous pouvez vous adresser à la Mission « Direction du NPNRU » de Limoges Métropole aux coordonnées suivantes:

→ **Limoges Métropole**
19 rue Bernard Palissy CS 10 001
87031 Limoges CEDEX 1

→ **05 55 45 29 14** ou **06 69 95 16 84**

→ **nosjardinsdequartiers@limoges-metropole.fr**



LIMOGES MÉTROPOLE
**RENOUVELLEMENT
URBAIN**

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001

87 031 LIMOGES CEDEX 1

05 55 45 79 00

nosjardinsdequartiers@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Faculté
des Lettres &
des Sciences
Humaines



Université
de Limoges



BANQUE des
TERRITOIRES

